

HRAND DINK OU LA LIBERTE D'EXPRESSION

LE MASSACRE DES DERNIERS ARMENIENS D'ARMENIE OCCIDENTALE A CONSTANTINOPLE



Hrand Dink, l'écrivain, journaliste arménien d'Arménie occidentale, directeur de publication de la revue hebdomadaire bilingue, AGOS a été tué le 19-01-2007 à Constantinople, en Turquie. Plus 150.000 personnes ont crié et ont participé à la manifestation contre l'assassinat d'Hrand Dink « nous sommes tous Hrand Dink, nous sommes tous Arméniens ». La question qui se pose qui est Hrand Dink ? Pourquoi et qui a tué HRAND DINK ?

Hrand Dink est né à Malatya, en Arménie Occidentale, le 15 septembre 1954. En 1961 sa famille quitte Malatya pour Constantinople après le divorce de ses parents, il a été réplacé à l'orphelinat de Gedikpasa. Puis il rejoint l'organisation du Parti Communiste Marxiste Léniniste, sous l'influence de Johannes Bakiryan, étudiant de Philosophie l'un des plus grands dirigeants du Parti, qui a fait évader Huseyin Balkir de la prison d'Izmir. Depuis Johannes est passé dans la clandestinité, il est entré à Dersim, où il était hébergé par la famille Seyhun à Dersim. Johannes a été tué par la dictature militaire. C'est Monsieur Seyhun qui a cherché le corps Johannes et a enterré dans son jardin. Les forces de sécurité turque ont effectué une descente, ont torturé le camarade Seyhun l'ont tué sous la torture. Quant à Hrand il a été arrêté et torturé et emprisonné. Pendant cette période, Hrand n'a pas donné son identité exacte aux policiers afin que les policiers ne dérangent pas l'Eglise arménienne. Il a donné son pseudo identité. FIRAT (Euphrate l'un des fleuve de la Mésopotamie.)

Il a effectué ses études à l'Université d'Istanbul au département de Zoologie, puis de philosophie. Il a contracté le mariage avec Rakel qu'il a fait la connaissance à Orphelinat Il a dirigé le camp des enfants arméniens à Tuzla. Qui a été confisqué par l'Etat turc. Il a commencé à écrire des les organes de presse de la communauté arménienne, finalement, il a fondé la revue AGOS le 5 avril 1996, Hrand Dink était la cible continue des nationalistes turcs, qui le critiquaient pour ses prises de positions tranchées en faveur de la reconnaissance du génocide des Arméniens. Obtenir de protection particulière.

L'objet de l'une des procédures est la parution d'un article dans le Journal arménien AGOS en date du 6 février 2004, intitulé « *le secret de Sabiha Xatun* » l'article de DINK, met en évidence que Sabiha Gökçen, est la fille adoptive de Mustafa Kemal, qu'elle était une fille arménienne prise d'un orphelinat arménien qui est devenu la pilote d'avion de bombardement pour réprimer la résistance Dersim. En effet, l'Ambassadeur des USA à Ankara, disait qu'en



1922, les kémalistes ne disposaient que d'un seul avion, mais dix ans après en 1932 il y avait de nombreux avions qui ont été achetées. Le colonel de Courson de la Villeneuve, Attaché militaire de France en Turquie, dans son rapport en date du 25-01-1936(N°30-A.M.), explique « Sous poussées des événements politiques le Gouvernement turc, au cour d'une Conseil des Ministres tenu en mai 1934, décidait de passer sans tarder à la réalisation d'un nouveau programme d'armement, beaucoup plus vaste. Ce programme établi par le Grand E.M. comportait l'acquisition du matériel-ci après : « d'un nombre important d'avions » (p.21) Selon le colonel français, « 41.6% de budget est consacré à l'armement ». « De plus, vingtaine de millions de livres, tirés de nouvel impôt de l'aviation et des contributions volontaires seront consacrés à acquisition de matériels pour le renforcement de l'Armée de l'Air » (p.25). Le budget militaire de l'année financière 1933-34 s'élevait à 65-058-089 lt. Le budget de l'Armée de l'Air est augmenté au lieu de 943.000 à 4.583.774 livres. La Turquie a commandé le 30-03-1936 de 45 avions de chasse de type Gladiator (Bristol)-vitesse 419 km/h et GOUTELEND vitesse 360 km/h. Selon le rapport de l'attaché militaire N°216 en date du 25 août 1936, » La livraison des 60 avions de chasse P.Z.L. commandés par le Gouvernement turc commencera du 25 septembre par groupes de 5 appareils et se terminera en avril 1937. » Pourquoi en avril ? C'est parce que la résistance de Dersim est invincible, l'armée de terre est perdante. C'est pourquoi, « sur 60 appareils, 40 seront fournis directement par les constructeurs, les 20 autres seront montés à l'Usine de Césaré. Cette usine a déjà acquis l'outillage nécessaire au montage et à la préparation éventuelle des cellules des avions P.Z.L. Des ingénieurs polonais ont été engagés, à cette effet pour la durée d'une année ».

C'est en 1936, que la Loi pour massacrer totalement le peuple de Dersim présentée à l'Assemblée Nationale turque, est adoptée par le parlement suite à une réunion secrète sous la direction de Kemal et de Fevzi Çakmak, İsmet et Sukru Kaya comme la décision secrète pour massacrer la population de Qoçgiri en 1921.

Selon le rapport N°84 en date du 22-03-1937 de l'Attaché Militaire « Nous apprenons de très bonne source que le Gouvernement Turc vient de passer une commande de 22 appareils de Chasse HEINKEL représentant environs 68 millions de francs. Quand cette nouvelle commande sera livrée, l'aviation turque disposera 101 appareils de chasse dont 19 Curtiss, 60 P.Z.L. et 22 Heinkel. » Après 64 autres appareils de Heinkel ont été commandés par l'Etat turc avec les pilotes allemands. L'une du pilote qui était l'objet de l'article de Hrand DINK était Sabiha Gökçen. M Kemal qui mit beaucoup d'espoir dans le futur de l'aviation, créa une école d'aviation, *Türk Kuşu* (l'oiseau turc). Sabiha était à ses côtés lors de l'inauguration de l'école le 5 mai 1935. Après une parade de planeurs et de parachutistes étrangers, M.Kemal lui proposa de devenir parachutiste, ce

qu'elle accepta et c'est ainsi qu'il l'inscrit dans cette école en tant que première femme stagiaire. Mais ce qui l'intéressa surtout, fut de pouvoir piloter un avion. Elle s'initia tout d'abord au vol à voile, et obtint rapidement son permis de pilote. Elle **fut ensuite envoyée en Union soviétique avec huit autres personnes pour parfaire sa formation.** Au début de l'année 1936, M.Kémal lui demanda de se rendre à l'Académie de l'armée de l'air turque pour devenir la première pilote de combat au monde. Elle y suivit une formation de combat et vole sur Breguet 7 et Curtiss Hawk II. Elle apprit à piloter des bombardiers au sein du 1^{er} régiment aérien dans la base d'Eskişehir elle participe directement au bombardement de la région de Dersim à partir de 1936 jusqu'en 1938. Staline n'a pas formé seulement les pilotes turcs de guerre pour soutenir les Kémalistes dans la lutte contre le peuple de Dersim, mais aussi l'Union Soviétique dès au début de l'année 1917 a commencé à fournir des armes à l'Etat Kémaliste pour massacrer notre Peuple. Dès 1921, au commencement du Mouvement de Libération de Qoçgiri, les Bolcheviks étaient en collaboration avec Enver Pacha, Talaat, criminels du génocide des Arméniens, des Grecs et des Kurdes logés nourris par Moscou. Enver a fondé un faux parti Bolchevik de l'Union et Progrès comme Mustafa Kemal qui a fondé un faux Parti Communiste et les deux ont touché de l'aide militaire financière soviétique.

La question qui se pose quel rapport établir entre l'origine arménienne de Sabiha évoquée par Hrand Dink et la politique criminelle des jeunes turcs et Mustafa Kemal? Est-ce qu'elle était arménienne d'origine de Dersim ? Si oui, comment M. Kemal l'a utilisé en tant que criminelle de guerre soit disant que sa fille adoptive afin de bombarder son propre pays et son propre peuple ? Sans oublier dans la résistance de Qoçgiri et de Dersim il y avait des arméniens qui ont participé à la résistance et ont porté une aide logistique militaire importante. C'est pourquoi il faut montrer dans un premier temps le rôle criminel de M. Kemal et dans un deuxième temps de montrer l'origine du crime du génocide des Arméniens et le crime dont les intellectuels des peuples ont fait l'objet et de montrer du passage de l'Organisation Spéciale (OS1, OS2), AI YILDIZ, au JITEM, au Bureau Spécial fondé par les Généraux de l'Etat Major turc.



M. Kemal et Sabiha





Victime, comme d'autres intellectuels dont le Prix Nobel de littérature en 2006 Orhan Pamuk, de nombreuses poursuites, Hrant Dink était le seul à avoir été condamné, à six mois de prison avec sursis, selon l'article 301 du nouveau code pénal qui prévoit des sanctions pour les insultes à la nation et à l'identité turque. Défenseur indéfectible des droits de l'homme, il était actif dans de nombreuses plates-formes démocratiques et organisations de la société civile. Ses propos trouvaient aussi un grand écho auprès des personnalités d'esprit libéral, qui souhaitent que la Turquie affronte la question du génocide des Arméniens. HRAND avait toujours refusé l'exil, voyait la Turquie comme une chance pour la visibilité du petit Etat Arménien : *"Même si cela peut paraître utopique, l'Arménie aura vraisemblablement demain, un voisin appartenant à l'Union européenne."*

Cela l'avait conduit à s'opposer fermement à toutes les législations destinées à écrire l'histoire, en particulier la loi votée en France en 2006 qui sanctionne la négation du génocide des Arméniens. Imposer une solution ou une version officielle ne peut mener qu'à une radicalisation des positions, estimait-il. Il avait ainsi déclaré au quotidien *Libération* en avril 2005 : *"La population turque n'a pas encore pleinement conscience du problème, et dans un tel contexte imposer une solution ne peut que susciter des réactions hostiles"*.

Selon Amnesty International, **Hrant Dink** est journaliste et rédacteur à l'hebdomadaire de langue arménienne *Argos*, publié à Istanbul. Le 7 octobre 2005, Hrant Dink a été condamné à six mois de prison avec sursis par le tribunal de première instance n°2 de Sisley à Istanbul, pour *«dénigrement de l'identité turque»* dans un article qu'il avait écrit sur l'identité arménienne. Selon le procureur, Hrant Dink avait écrit cet article dans l'intention de dénigrer l'identité nationale turque. Le tribunal a accordé le sursis car le journaliste n'avait pas été condamné précédemment, à condition qu'il ne récidive pas. Hrant Dink, qui a interjeté appel de cette décision, en attend le résultat. Cependant, il est également poursuivi au titre de l'article 301 pour une autre infraction. S'il était emprisonné, Amnesty International le considérerait comme un prisonnier d'opinion.

Le 13 juillet 2005 le procès de Hrant Dink, directeur de publication de l'hebdomadaire bilingue turc arménien *Agos*, a débuté le 7 juillet 2005. Le journaliste est accusé par le tribunal correctionnel Sisli d'Istanbul d'« insulte à l'identité nationale turque », en vertu de l'article 301 du code pénal, à la suite de la publication d'un article intitulé « Secret de Sabiha Gokçen » et publié le 6 février 2004 dans *Agos*.

« A trois mois de l'ouverture des négociations de la Turquie avec l'Union européenne, nous constatons qu'un journaliste risque une peine de prison pour avoir évoqué la question du génocide arménien et que ce tabou constitue une entrave persistante à la liberté d'expression en Turquie. Par ailleurs, les formulations vagues que contient le nouveau code pénal nous inquiètent car n'importe qui peut les utiliser abusivement pour s'en prendre à des journalistes s'exprimant sur des sujets sensibles, tels que le génocide des Arméniens ou le retrait des forces armées turques de Chypre », a déclaré Reporters sans frontières.

Dans un article intitulé « Faire la connaissance de l'Arménie », Hrand Dink évoquait la mémoire collective arménienne, marquée par le génocide de 1915. Il invitait les Arméniens à « se tourner maintenant vers le sang neuf de l'Arménie indépendante, seule capable de les libérer du poids de la Diaspora, les incitant à rejeter symboliquement « la part altérée de leur sang turc ». Neuf plaintes pour « insulte à l'identité nationale turque » avaient été déposées le 16 avril 2004, auprès du tribunal correctionnel de Sisli à Istanbul, il a été condamné à six mois de prison avec sursis par la 2^e chambre du tribunal correctionnel de Sisli à Istanbul, en vertu de l'article 301 alinéa 1 du code pénal turc. Il a été reconnu coupable d'avoir insulté l'identité nationale turque dans son article intitulé « Faire la connaissance de l'Arménie », publié le 13 février 2004.

Le procureur général Muhittin Ayata avait requis une peine de six mois de prison ferme. Les juges ont finalement réduit la condamnation à six mois de prison avec sursis, le tribunal estimant que la pensée exprimée dans l'écrit incriminé ne pouvait être interprétée comme une insulte mais plutôt comme une critique. Le journaliste a fait appel.

Le 1^{er} mai 2006 : la 9^e chambre de la Cour de cassation d'Ankara a demandé, la révision du procès de Hrand Dink, est condamné à six mois de prison avec sursis pour « insulte à l'identité turque ». La chambre a estimé que le sursis n'était pas valable pour le délit commis par l'accusé et que les propos de Hrand Dink n'entraient pas dans le champ de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle réclame donc un nouveau procès. Si le procureur de la République ne s'oppose pas à cette demande de révision, un nouveau procès aura lieu devant la deuxième chambre du tribunal de Sisli à Istanbul. Le journaliste d'origine arménienne avait été acquitté par un tribunal de province d'Ourfa le 3 février 2006. Un second procès concernant Hrand Dink, toujours poursuivi pour avoir tenté d'influencer la justice, avait débuté le 16 mai 2006 à Istanbul. Il risque de quatre à cinq ans de prison.

Le 17 mai 2006, face aux actes de violence perpétrés par des fascistes turcs venus assister au procès de Hrand Dink, avec le général Veli Kuçuk organisateur de JITEM, de la contre guérilla, des forces paramilitaires en Azerbaïdjan et du Bureau Spécial, le juge a dû suspendre l'audience, reportée au 4 juillet. Un groupe de juristes s'en est pris au journaliste qui a dû quitter la salle par la porte de derrière et sous escorte policière. Les forces de l'ordre sont intervenues pour empêcher des fascistes turcs de pénétrer dans la salle. Hrand DINK comparait le 16 mai 2006 devant le tribunal d'Istanbul. Il est accusé d'avoir tenté « d'influencer la justice », alors qu'il s'était interrogé sur le fonctionnement de la justice de son pays dans les colonnes de son journal. Trois autres journalistes, dont le fils de Hrand Dink, sont également poursuivis pour les mêmes chefs d'accusation. Tous risquent une peine maximale de trois ans de prison.

Le 5 juillet 2006, Hrand Dink, le procès du directeur de publication de l'hebdomadaire Agos, sera fixé sur son sort en décembre 2006. Le journaliste est poursuivi depuis le mois d'octobre pour « tentative d'influence de la justice » après avoir critiqué sa condamnation à six mois de prison avec sursis pour insulte à l'identité turque. Il avait été acquitté le 10 février par un tribunal de province au nom de la liberté d'expression, mais la Cour de cassation d'Ankara a cassé ce jugement. Hrand Dink est poursuivi depuis plus d'un an par la justice de son pays. Deux autres journalistes de la rédaction, Aydin Engin, Serkis Seropyan et le fils de Hrand Dink, Arat, sont également poursuivis pour les mêmes chefs d'accusation. Tous risquent une peine maximale de trois ans de prison.

Le 12 juillet 2006, la **Cour de cassation confirme la condamnation de Hrand Dink à la prison avec sursis**. Reporters sans frontières exprime son incompréhension après la confirmation de la condamnation de Hrand Dink,

« Nous sommes surpris de cette condamnation particulièrement choquante pour toute la profession. Cette décision va renforcer le climat d'autocensure sur les sujets considérés comme sensibles par l'Etat turc. Le code pénal en vigueur en Turquie est parmi les plus répressifs d'Europe en matière de liberté d'expression. Il est inacceptable que les critiques portées contre les institutions ou les délits d'opinion soient passibles de peines d'emprisonnement. Il est urgent que le code pénal, notamment ses articles 301 et 125, soient amendés pour être rendus conformes aux standards européens », a déclaré Reporters sans frontières. « Depuis le début de l'année 2006, la Turquie a été condamnée au moins cinq fois par la Cour européenne des droits de l'homme pour son manque de respect de la liberté d'expression », a ajouté l'organisation. Hrand Dink a été condamné en appel, le 12 juillet 2006, à six mois de prison avec sursis pour une chronique publiée dans son hebdomadaire Agos le 13 février 2004. Il été reconnu coupable d'« insulte à l'identité turque » en vertu de l'article 301 du code pénal. Le directeur de la publication de ce journal avait notamment appelé les Arméniens « à se tourner maintenant vers le sang neuf de l'Arménie indépendante ».

Le 18 juillet 2006, une nouvelle enquête a été ouverte par un procureur de la République d'Istanbul contre Hrand Dink. Les autorités turques lui reprochent d'avoir qualifié de « génocide » le massacre des Arméniens pendant la Première guerre mondiale. Le journaliste avait donné, le 14 juillet, une interview à l'agence britannique Reuters sur sa condamnation à six mois de prison avec sursis pour « insulte à l'identité turque ». Lors de cette interview, il a utilisé le terme de « génocide » concernant les massacres d'Arméniens perpétrés par les Turcs en 1915. Il risque jusqu'à trois ans de prison s'il est reconnu coupable par la justice. L'Etat turc refuse de reconnaître le génocide des arméniens.

La diaspora arménienne et Hrand Dink

Selon Dink, « La diaspora se trompe de programme. Sa priorité devrait être d'aider à la stabilité et à la démocratisation de l'Arménie, fragilisée par les relations tendues qu'elle entretient avec ses voisins, parmi lesquels la Turquie. Or, au lieu d'aider l'Arménie à trouver la voie de l'Europe, la diaspora se bat pour empêcher la Turquie d'entrer dans l'Union européenne. La diaspora se laisse guider par le ressentiment - ce que je peux comprendre. Mais, pardon de le dire, c'est faire fi de la raison. La nation arménienne a besoin de soutenir son Etat. ». Nous trouvons une contradiction fondamentale dans sa pensée politique selon laquelle « La proposition de loi française est un texte répressif que je place au même rang que la loi turque qui interdit de parler de « génocide ». Si elle était adoptée en France, j'irais chez vous la violer, en niant le génocide, tout en demandant pardon à mes ancêtres ». Le fondement de cette contradiction réside au fond de sa pensée, écrasée par le terrorisme d'Etat, qui supprimait sa prise de conscience de la réalité arménienne. « Mon état d'âme est celui d'un pigeon inquiet », écrivait Hrand Dink il y a une semaine dans un long article publié dans Agos, le principal hebdomadaire arménien de Turquie, qu'il avait fondé il y a dix ans. Un texte tragiquement prémonitoire. Hrand Dink sentait monter le péril. Les menaces se faisant de plus en plus précises, par coup de téléphone ou lettres anonymes, il en avait transmis certaines à la justice mais aucune mesure de protection n'avait été prise.

Interrogé par les Nouvelles d'Arménie, Hrand Dink a répondu aux questions de la manière suivante :

- La loi ne doit-elle pas punir le négationnisme ?

Etre négationniste, c'est nier la réalité. Mais ni la Turquie ni le peuple turc ne connaissent la réalité de ce qui s'est passé en 1915. Ils défendent ce qu'ils croient savoir. Ce n'est pas du négationnisme ; c'est de l'ignorance. Il ne peut pas y avoir de loi contre l'ignorance. En outre, les

Turcs ne sont pas les seuls responsables des événements de 1915 : cette responsabilité est plus générale et elle inclut aussi la France. Vos députés le savent-ils bien ?

Mais il existe un véritable négationnisme...

Cette proposition de loi concerne non pas les Etats, mais les individus. Or il n'est pas besoin de traîner les négationnistes devant les tribunaux. Ils méritent tout juste la pitié.

Etes-vous en colère ?

Oui. Comme par hasard, c'est seulement aujourd'hui que le Parlement français feint de s'intéresser aux événements de 1915. Pourquoi ne s'est-il pas prononcé plus tôt, pendant la guerre froide, quand la Turquie était une alliée précieuse ? Parce que, désormais, tout est bon pour bloquer Ankara dans sa route vers l'Europe. Je vous le dis, en tant qu'Arménien respectueux de ses ancêtres et qui porte en lui ce génocide : je n'ai pas besoin d'un soutien hypocrite. Il est immoral d'instrumentaliser une tragédie historique à des fins politiques.

Comment jugez-vous l'activisme du lobby arménien ?

La diaspora se trompe de programme. Sa priorité devrait être d'aider à la stabilité et à la démocratisation de l'Arménie, fragilisée par les relations tendues qu'elle entretient avec ses voisins, parmi lesquels la Turquie. Or, au lieu d'aider l'Arménie à trouver la voie de l'Europe, la diaspora se bat pour empêcher la Turquie d'entrer dans l'Union européenne. La diaspora se laisse guider par le ressentiment - ce que je peux comprendre. Mais, pardon de le dire, c'est faire fi de la raison. La nation arménienne a besoin de soutenir son Etat.

Cette loi bloque-t-elle le dialogue ?

Oui. Si les Européens sont sincères, ils doivent laisser la Turquie progresser vers la démocratie. Mais comment les esprits peuvent-ils changer, si le débat est interdit ? En réalité, ni les députés français ni la diaspora ne veulent voir que la Turquie est en train de changer, que le peuple turc, sous l'effet des témoignages et des débats, s'interroge, que le travail des consciences est à l'œuvre. La proposition de loi française est un texte répressif que je place au même rang que la loi turque qui interdit de parler de « génocide ». Si elle était adoptée en France, j'irais chez vous la violer, en niant le génocide, tout en demandant pardon à mes ancêtres. Car ce texte est, comme l'article 301 du Code pénal turc, une loi imbécile. »

La vérité c'est que, « Mon état d'âme est celui d'un pigeon inquiet », écrivait Hrand Dink il y a une semaine dans un long article publié dans Agos, le principal hebdomadaire arménien de Turquie, qu'il avait fondé il y a dix ans. Un texte tragiquement prémonitoire. Hrand Dink sentait monter le péril. Les menaces se faisant de plus en plus précises, par coup de téléphone ou lettres anonymes, il en avait transmis certaines à la justice mais aucune mesure de protection n'avait été prise.

Inlassable combattant pour les droits de l'homme, Dink répétait volontiers que « la question des minorités est l'un des aspects d'un combat plus général pour le pluralisme et la démocratie » qui n'existait pas en Turquie Il s'adressait aux membres de sa communauté, quelque 80.000 personnes pour la plupart concentrées à Istanbul, dernières représentantes d'une population de plus deux millions et demi de personnes au début du siècle dernier et depuis anéantie par les massacres de masse de 1915-1917 puis par l'émigration.

Coupable d'avoir évoqué dans une interview « le massacre de 30.000 Kurdes et d'un million d'Arméniens », l romancier Orhan Pamuk, prix Nobel 2006, se retrouva ainsi lui aussi au banc des accusés. Alors que les nombres donnés par Orhan Pamuk est une falsification, elle est inscrite dans la politique de l'Etat Major Turc qui nie non seulement le génocide des Arméniens, mais aussi le

génocide des grecs et des assyro chaldéens et des Kurdes dont Jacob Kuntzler parle de la déportation 300.000 kurdes en 1916 et Emin Zeki parle de 700.000 kurdes déportés. C'est pourquoi les chiffres présentés par Orhan Pamuk, constituent le début de sa stratégie marketing afin d'utiliser ce phénomène pour obtenir le prix de Nobel. C'est la raison pour laquelle il fut relaxé rapidement, comme tous les autres. Jusqu'ici, il n'y eut qu'une seule condamnation définitive : celle de Hrand Dink, qui écopa de six mois avec sursis confirmés en cassation. On lui reprochait d'avoir appelé dans un de ses articles les Arméniens à « se tourner maintenant vers le sang neuf de l'Arménie indépendante », seule capable, selon lui, de les libérer du poids de la Diaspora. Puis de nouvelles procédures avaient été ouvertes contre lui après qu'il ait protesté contre cette condamnation qu'il jugeait infâmante.

« On me montre dans la rue comme un raciste arménien », s'indignait Hrand Dink dans son dernier article d'Agos. Lui, au contraire, avait toujours œuvré pour la réconciliation au travers d'un travail de mémoire assumé par les deux parties et dans le dialogue. « Il faut sortir de l'impasse de cette double polarisation », affirmait volontiers Hrand Dink, qui n'était pas très populaire au sein de la diaspora ni en République arménienne. La question qui se pose pourquoi ? D'un côté « le patriarche arménien de Turquie Mesrob II, a critiqué l'adoption par l'Assemblée nationale française d'une proposition de loi réprimant pénalement la négation du caractère génocidaire des massacres d'Arméniens survenus sous l'empire ottoman. » et de l'autre côté « *Nous sommes tous responsables de sa mort d'une certaine façon* », a déclaré le prix Nobel de littérature Orhan Pamuk, poursuivi comme Hrant Dink pour avoir évoqué le génocide arménien, et venu dimanche lui rendre hommage.

« Mais par dessus tout, je crois que ce sont ceux qui défendent le 301 qui sont responsables de sa mort », a-t-il ajouté, évoquant l'article 301 du code pénal turc sur le dénigrement de l'identité turque, des valeurs de la République et des institutions de l'État au nom duquel nombre d'intellectuels ont été poursuivis en Turquie ces derniers temps. Sous la pression internationale, la justice turque avait abandonné les charges pesant sur Orhan Pamuk qui est entré dans la même logique du négocianisme de l'Etat Major turc. Car L'Etat major turc sur son site d'Internet [<http://www.tsk.mil.tr>] ouvertement nie le génocide des arméniens comme « L'Etat Turc », qui nie le génocide des Arméniens au point que le code pénal turc contient ainsi un article condamnant à la prison, toute personne affirmant que les massacres qui eurent lieu furent un génocide. Enfin, la « diplomatie turque » mène un important travail négationniste pour s'opposer à la reconnaissance du génocide. Il faut ajouter que Mais Dr Emin Gurses, de l'Université de Sakarya, a affirmé que « Hrand Dink fait partie « des forces nationales » ,selon lui, DINK pour surmonter la question arménienne, il fallait écarter lobby des USA afin d'établir des relation avec l'Arménie » Selon lui « DINK était un compatriote assez important pour ce pays , il partageait certains idées de l'Etat, il montrait le chemin aux unités de l'Etat, aux équipes qui déterminaient les politiques nationales ».(Journal Vatan, 20-01-2007) Dr Gurses ajoute que « je n'ai pas dit que DINK travaille pour l'Etat, mais DINK voulait affaiblir la responsabilité de l'Etat,il faisait ce que Mustafa Kemal voulait faire », Alors que Mustafa Kemal était l'un des réalisateur du génocide des arméniens, comment pouvons nous expliquer cette contradiction ?

La négation du génocide des Arméniens selon l'Etat Major turc

Selon l'Etat major turc est la question du « **terrorisme sanglant** » suite à la campagne entamée depuis 1973.(<http://www.tsk.mil.tr>). Ce sont des activités visant la Turquie selon le plan « Quatre T ».L'Etat major pose la question de l'identité arménienne « où se trouve dans l'histoire l'Arménie ? » » D'où commence ses frontières où se terminent ? Il est difficile de trouver une réponse à cette question posée. Selon les sources Encyclopédiques ce sont des villes d'Erivan, Gokçegol, le lac d'Urmié, Nahçivan et la région de Mako qui correspond à l'Arménia. Une partie des historiens arméniens considèrent que ce sont des gens originaires d'Hittites qui ont venu au VI. Siècle avant J.C.au Nord de la Syrie et puis dans dans la région de Cilicie. On ne sait pas le nombre exact des arméniens dans les régions concernées. Même au sujet des origines des arméniens il n' y a pas de l'unité des idées entre les historiens des arméniens. Il est impossible

que les arméniens disent que cette partie du pays « est ma patrie ». Selon l'Etat major turc ce sont des turcs qui ont sauvé les arméniens de la menace de Byzance en 1071. » Les arméniens ont endommagé les intérêts du peuple turc lors de la première guerre mondiale. Contrairement les chiffres avancés par les arméniens ce sont des arméniens qui ont massacrés entre 300.000 et 400.000 turcs Selon la déclaration faite par Mustafa Kemal, dirigeant de la lutte nationale turque au correspondant du Public Ledger le 21 février 1921, « lors de la grande attaque de l'armée russe contre nous en 1915, les unités militaires du Parti Dasnak étaient à la disposition de l'armée du Tzar. Nous étions obligés de se retirer face à la supériorité de l'ennemi. Nos convois logistiques, les ponts, les routes nos matériaux ont été complètement détruits. Dans le village turc la terreur arménienne dominait. » Selon l'Etat major turc, le 24 avril 1915 seulement les Comités arméniens ont été dissous. L'Etat major accepte la déportation des arméniens et nie le génocide des arméniens.

Voici la politique de l'Etat major Turc.

La Question du crime d'Etat, qui a organisé ?

Selon Ruben Safrastian, membre de l'Académie des Sciences de l'Arménie, Hrand Dink a été tué par « l'Etat profond ». Lors de la Conférence de presse, il a intégré l'assassinat de Hrand Dink à la politique intérieure et aux élections présidentielles. Selon l'historien arménien « d'un côté il y a le président Sezer et les kémalistes pro-européens et de l'autre côté le premier Ministre Erdogan et les islamistes, de plus en Turquie, il existe un autre groupe des bureaucrates qui détiennent le pouvoir au sommet et qui veulent rester toujours dans l'ombre ce sont ces bureaucrates qui ont tué Hrand DINK »



Le cas d'Hrand m'a fait souvenir les députés arméniens, Vartkes et Zohrab qui ont sauvé la vie d'Enver Cemal Talaat, ils les ont cachés chez eux, finalement ont été tués par eux. Juste après l'assassinat d'Hrand Dink, Mehmet Yasar Buyukkanat, chef de l'Etat Major des Forces armées turques, a fait une déclaration au sujet de l'arrestation du criminel dont l'information est publiée sur le Site (www.tsk.it) de l'Etat Major et quelques heures plus tard, la publicité de cinq volumes des livres anti-arméniens en langue turque concernant les massacres des turcs par les arméniens a été supprimée, mais l'autre document de la falsification du génocide des arméniens est maintenue sur le Site d'internet des forces armées turques. Ce qui a fait l'objet de mon article en date du 09-10-2006 publié par www.peyamaazadi.com. Le criminel est dénoncé par son père selon la presse turque et il a été arrêté à Samsun avec l'arme il a avoué le crime.

Tout d'abord, une question se pose : quel rapport établir entre l'assassinat d'Hrand DINK et le rôle anti-arménien de l'Etat Major turc ? Dans la mesure où, les criminels sont formés et dirigés par l'Etat Major qui ont impliqué dans les nombreux crimes, parmi les formateurs le général Veli Kuçuk, est le premier responsable de JITEM. Il avait organisé des bandes contre révolutionnaires azéris contre l'Arménie et ont commis des crimes de guerre au Kurdistan et il avait menacé directement la famille de DINK et le général Kuçuk figure sur la photo ci-dessus avec le criminel qui a assassiné le Président de la Cour Constitutionnelle, la question qui se pose est de savoir quelle est la réponse des autorités turques face aux crimes organisés ? Autrement dit Veli Kuçuk avec la participation des autres généraux et des officiers et les sous-officiers en retraite ont formé l'organisation dont les criminels appartiennent, est-elle justifiable ? Le général Kuçuk a-t-il nié ? Il demande la preuve que montrons. De plus selon le général Evren, derrière de l'assassinat il

y a une organisation. Dans ce cas, du fait que Veli Kuçuk avait travaillé dans la région de la Mer Noire et s'est rendu hommage à Topal Osman criminel du génocide des grecs de Pont Auxin et à Qoçgiri et en Azerbaïdjan il a créé des organisations paramilitaires anti-arménienne comme bureau spécial dont la JITEM, géré par le CNS et le Secrétariat Général du Président de la République de Turquie font partie. En effet, c'est ce bureau spécial qui m'a menacé personnellement et il a envoyé les mêmes menaces à un autre écrivain kurde à l'étranger. Je pense que le général Veli Kuçuk a sûrement joué un rôle dans la pratique de ces crimes commis à Trabzon et dans les autres régions. La question qui se pose, est de savoir, quel rapport établir entre l'assassinat d'Hrant DINK et le Bureau Spécial dirigé par l'Etat Major turc et Conseil National de Sécurité (MGK), qui menacent en même temps non seulement Hrand Dink mais aussi les intellectuels kurdes à l'étranger? Autrement dit, est ce que ces organisations sont des continuateurs de l'Organisation Spéciale et de l'Organisation de « la Lune et l'Astre (Ay Yildiz) dont Mustafa Kemal était fondateur? Si oui, alors ils continuent à la fois la poursuite du génocide physique des derniers arméniens de l'Arménie Occidentale à la fois au participent au génocide culturel en tant qu'organe militaire d'Etat? Si non, quels sont des rôles du général Veli Kuçuk, d' Hilmi Ozkok, et de Mehmet Yasar Buyukkanit dans ces pratiques criminelles? Pourquoi Veli Kuçuk a assisté à l'audience d'HRAND DINK devant le Tribunal et a menacé la famille DINK? Pourquoi le gouverneur d'Istanbul a convoqué Hrand Dink et l'a menacé directement?

Bureau spécial ou l'organisation du Général Kuçuk ?

C'est le Bureau Spécial qui nous a menacé voici ses coordonnées. Il chargé par l'Etat Major Turc afin d'exécuter de nombreuses tâches militaires et politiques. Fondé sur l'idéologie nationaliste et panturquiste et pan-islamiste de M. Kemal composé 1650 officiers et sous officiers et des généraux en retraites ou en fonction, géré et dirigé par l'Etat Major turc dont le Secrétariat Général du Président de la République et les membres du Conseil National de Sécurité font partie.

Le programme d'action du Bureau Spécial vise directement les activités du PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan et les activités des militants de la Cause Arménienne. Il programme de



tuier les opposants, à l'intérieur et à l'extérieur du pays en relation directe avec les services spéciaux militaires de l'Etat Turc, vous trouver ci-dessus le Général Veli Kuçuk et l'assassin qui a tué le Président de la Cour Constitutionnelle. Nous pensons que l'assassinat de l'écrivain arménien a des liens directs avec cette organisation de l'Etat Major Turc qui pratique les mêmes objectifs politico-militaires.

La question qui se pose pour quelle raison l'armée turque nie officiellement la pratique du génocide des arméniens et qui ont affichés par l'Etat Major sur son propre Site d' Internet avec la chemise sanglante de Talat Pacha? Il est évident que la négation officielle du génocide des Arméniens par l'Etat Major turc justifie implication la participation directe de l'armée turque au génocide des Arméniens avec le Comité de l'Union et Progrès(CUP) et de l'Organisation Spéciale (OS1 ,OS2), fondée par Mustafa Kemal Pacha .Alors quelle était rôle déterminant joué par l'armée dans la réalisation du génocide non seulement des arméniens mais aussi des grecs, des assyro chaldéens et des Kurde? Comment pouvons nous expliquer que tous les dirigeants militaires après le génocide des Arméniens ont assumé la responsabilité au sein de l'Etat de la République de Turquie ?

C'est pourquoi, dans un premier temps, nous voulons analyser l'origine du génocide et du crime et étudier le cas de HRAND DINK du Bureau Spécial géré à l'Etat major turc, dirigés par 1650 officiers de renseignements des Généraux et amiraux nous avons cité ci dessus et analyser l'origine du génocide, dans un deuxième temps, la raison pour laquelle l'auteur, journaliste d'Arménie Occidentale HRAND DINK a été choisi afin de montrer le rôle joué par l'Etat major de Turquie et ses généraux et la finalité des actions des généraux fascistes turcs et mettre en évidence des crimes commis au Kurdistan par l'Armée Turque ses composants JITEM, Contre-Guerilla, Hisbe-Allah directement dirigé Tansu Tansu Ciller, Dogan Gures, Mehmet Agar, et par le Général Mehmet Yasar Buyuklanit, le Général Veli Kuçuk, Huseyin Kivrikoglu Le Général Hilmi Ozkok et les autres.

L'origine du crime du génocide et du crime d'Etat

L'idée « d'Etat profond » (ou « d'Etat dans l'Etat ») renvoie à l'existence d'un groupe formé de hauts bureaucrates, de membre des forces de sécurité et de militaires, agissant indépendamment vis-à-vis du gouvernement ou du politique et considéré comme œuvrant à la protection des intérêts nationaux, y compris par des moyens illégaux L'idée d'Etat profond trouve son origine notamment dans la multiplicité des lieux de pouvoir, partagés entre les hommes politiques et les élites étatiques (la bureaucratie et le pouvoir judiciaire, d'un côté, et l'armée, de l'autre, sourcilieux gardiens de l'idéologie officielle, le kémalisme) qui s'est traduit par plusieurs coups d'Etat et de nombreuses interventions directes des militaires dans le jeu politique. Jusqu'à récemment, l'armée disposait d'un pouvoir institutionnel considérable par le biais du Conseil National de Sécurité (qui rassemble le Président, le Premier ministre, des membres du gouvernement et les chefs d'état-major) dont les recommandations devaient être « prioritairement » prises en compte par l'exécutif. L'idée d'Etat profond a connu un regain de popularité au cours de la dernière décennie. L'existence de tels groupes illégaux au sein de l'Etat ne fait guère de doute, mais leur perception est problématique. L'affaire de Susurluk a joué comme un révélateur de l'existence de bandes organisées visant à démanteler la guérilla kurde et impliquées dans le trafic de drogue et les affaires mafieuses. Ces bandes mènent parallèlement une lutte entre elles pour le partage de la rente de la guerre contre le PKK et du marché de la drogue. -Les enquêtes parlementaires qui ont suivi cette affaire et les documents rendus publics par différents services secrets pour dénoncer leurs « adversaires » ont mis en lumière la formation de différents groupes au sein des services secrets, de l'armée et de la police en utilisant leur propre personnel, mais aussi des militants d'extrême droite (passés aux activités mafieuses dans les années 1990) ainsi que des ex-militants du PKK. Certains hommes politiques furent aussi impliqués. Un des principaux personnages de l'Affaire de Susurluk, Abdullah Catli, était un militant d'extrême droite, collaborant avec différents services de renseignement turcs, recherché pour plusieurs assassinats d'intellectuels ou de militants de gauche. Il a connu la prison en France et en Suisse pour trafic de drogue. Il a par ailleurs été « utilisé » dans les années 1980 pour éliminer, en Europe, des militants d'ASALA (un groupe arménien responsable de la mort de diplomates turcs), et manifestation actif dans la lutte contre la guérilla kurde. Il est également responsable d'enlèvements et d'exécutions de membres d'autres services secrets. Cependant, il est considéré par un certain nombre de gens comme un « héros », un martyr luttant pour le bien de la nation.

Le cas du Général Mehmet Yasar Buyukkanit

Le commandant de l'armée de terre turque actuellement commandant de l'Etat Major turc a été mis en cause par un procureur dans le cadre d'un attentat commis en novembre dans une zone kurde. Une accusation qui a irrité l'armée, alors que les rebelles kurdes intensifient leurs opérations depuis l'été. Selon l'acte d'accusation du procureur de Van (Est), le général Yasar Büyükanit et plusieurs de ses subordonnés sont notamment soupçonnés d'avoir créé à la fin des années 90 une «*organisation clandestine criminelle*» pour lutter contre le PKK, guérilla indépendantiste kurde. L'armée contre-attaque en accusant ce magistrat d'outrepasser ses pouvoirs. Le général Büyükanit, un dur du camp laïque, devrait, en principe, être nommé à la tête d'une armée qui se considère comme la gardienne des principes fondateurs de la République. Selon les médias, cet acte

d'accusation est un «*prétexte pour les discréditer*», alors qu'un parti issu de la mouvance islamiste (AKP) est au pouvoir en Turquie depuis 2002. Le général a affirmé qu'il irait si nécessaire devant un tribunal.06 mars 2006

Un général très étoilé accusé d' "entrave à la justice"... Le général Büyükanit, numéro deux de l'armée turque et commandant en chef de l'Armée de Terre, est accusé par le Procureur de Van de complaisance envers les responsables du scandale de Semdinli.

En novembre, une librairie de la bourgade de Semdinli, dans l'Est turc à majorité turque, a été soufflée par une bombe, faisant un mort et cinq blessés. Elle était tenue par un ancien membre du PKK. Les auteurs de l'attentat furent immédiatement arrêtés par la population et conduits à la police. Le problème, c'est que les deux exécutants étaient des militaires turcs. Le scandale de Semdinli a suscité une vive émotion. Six personnes ont été tuées lors d'affrontements ultérieurs et pour beaucoup Semdinli est un "deuxième Susurluk"... Susurluk, l'une des pages noires de l'histoire de la Turquie, est le nom d'un village de l'Ouest où l'on retrouva en 1996 une voiture accidentée avec, à l'intérieur, des passagers un peu spéciaux. On y trouva le corps d'Abdullah Catli, parrain de la mafia muni d'une carte de police et membre des Loups Gris, ainsi qu'Hüseyin Kocadag, chef adjoint de la police d'Istanbul. Le troisième, qui avait survécu, n'était autre que le député (DYP) d'Urfa Sedat Bucak. Dans le coffre, des armes, des faux papiers...Semdinli rappelle donc que 10 ans après, la contre guérilla menée par les forces de "sécurité" emploie toujours des méthodes pour le moins douteuses. Que l'Etat profond turc continue de freiner des quatre fers devant les réformes menées dans le pays et tente de faire capoter la marche vers l'UE.

Le Procureur de Van qui enquête sur Semdinli a demandé la prison à vie pour les deux gendarmes qui ont commis l'attentat

L'origine du crime du génocide est l'armée turque et l'idéologie kémaliste, pan-turkiste et pan-islamiste. L'Armée turque n'est pas seulement bénéficiaire de l'héritage de l'Empire ottoman, et des pratiques politiques militaires des jeunes turcs « Union et Progrès », mais elle est aussi détentrice de certains privilèges institutionnels, portée par l'exaltation nationaliste et renforcée par l'emprise que la conscription lui offre, en Turquie constitue aujourd'hui une force alliée principale de l'OTAN. Contrairement aux structures militaires des armées dans les autres pays des alliés l'armée turque, se distingue par ses caractéristiques politico-militaires et économiques d'une part, elle est très différente et se différencie par ses structures économiques et militaires, des investissements du système bancaire des autres forces armées du monde d'autre part. Elle est fondamentalement fasciste et colonialiste, en occupant par génocide la terre de l'autre peuple donc elle est impérialiste.

Le Général Charles Sherrill Ancien ambassadeur des USA à Ankara dans son livre, intitulé Mustafa Kemal commence par l'approche suivante :

« Une race qui produit de grandes hommes est une grande race et le meilleur moyen d'étudier une race est d'étudier ses chefs. La Turquie a rarement produit un homme aussi grand que Mustafa, Kemal ».(p.I) D'abord on ne sait pas de quelle race de Mustafa Kemal appartient et, puis il n'est pas né en Turquie. Deuxième remarque concernant Mustafa Kemal consiste à la fondation de la Société Secrète « **Patrie et Liberté** », « *qu'il a fondée à Smyrne. Quand Salonique devient dangereuse pour lui, il s'enfuit et retourne en Syrie. Tout ceci se termine discrètement par son retour à Damas.* Enfin selon Le Général Charles Sherrill, « *persuadé que Salonique est devenu le centre plus favorable à l'activité révolutionnaire, il arrive, grâce sa valeur militaire, à s'y faire muter, puis obtient le poste à Monastir à l'Etat-Major de la 3^{ème} armée.* »(Ibid. pp.21-22)(..) *Le nom de la filiale de son comité révolutionnaire a été changé ; il est devenu « Union et Progrès » Il se voue cœur et âme à ce comité composé de jeunes turcs choisis, qui bientôt feront éclater la révolution de 1908 ».*

A la lumière de cette analyse «

1° M. Kemal est le fondateur du Comité Clandestin de l'Union et Progrès y compris l'organisation secrète « Lune et astre » AI-YILDIZ DJEMİYETI avant de son départ à Samsun en 1919, c'est organisation pan-turkiste et panislamiste, une autre forme de l'organisation spéciale. Selon l'information de l'Archives de l'Etat Major de l'Armée de Terre, (2^{ème} Bureau CAA, 22-09- 1919 N° 1 :871) »elle a été fondée à Constantinople par Mustapha Kemal Pacha avant de son départ en Anatolie. Elle est composée d'Unionistes avec la coopération militaires et de civils dévoués et expérimentés en matière révolutionnaire. Elle est dirigée contre toutes les puissances ententistes et chrétiens du pays, avec le caractère nettement panturquiste et panislamiste. Elle a des agents partout : au palais, au grand -vèzirat et dans tous les Départements de l'Etat.

C'est en un mot, Union et Progrès reconstitué et remplaçant les divers partis fondés précédemment dans le même but, sans réussir à devenir populaires, tels que « bedjeddu », « hurriyetperveran », »Milli Congrès », »Millî bloc ». etc ;(2)

2. C'est Enver Pacha qui l'envoie à Monastir, car il est sous le commandement de l'Etat Major. D'abord, c'est à Tripoli que l'organisation « **TESKILAT I MAHSUSA** » est refondée dont M. Kemal est chargé de Monastir et Salonique. Or, ces explications du rôle « révolutionnaire » qui a battu la « contre-révolution » est complètement fausse et en contradiction avec les explications de l'ambassadeur à la page 48 de son livres et le schéma dessiné par Mustafa Kemal lui-même d'une part, les députés arméniens chez eux que Talat , Enver, et Cemal se sont cachés lors de cette contre révolution sont tués par les dirigeants de l'Organisation Spéciale dont M. Kemal fait partie de l'Organisation. ; Contrairement à la pensée de Charles H. Sherrill, Mustafa Kemal n'a pas pris la distance avec l'Union et Progrès, ses taches limitées par Enver Pacha dont le projet d'une deuxième « Organisation Spéciale secrète » a été crée et M. Kemal n'a pas été y admis en raison de ses critiques lors du Congrès du Comité de l' »Union et Progrès « tenu à Salonique. (Voir exemple typique des ses schémas dessinées par Mustafa Kemal au cours de ses entretiens avec Charles H. Sherrill p.49).

3. « Au moment du retour de Mustafa Kemal de Tripoli, » c'est-à-dire »après la création de l'Organisation Spéciale à Tripoli avec Enver Pacha » éclate à Constantinople une contre-révolution en faveur du Sultan et l'ancien régime ; ce mouvement écarte du pouvoir le Comité « Union et Progrès » le chasse de la capitale. Pour combattre cette contre révolution, sur l'initiative de Mustafa Kemal(p.23) ; Contrairement à ; l'avis du Général Cherrill, selon le Journal Times, Mustafa Kemal pacha se trouve en Cilicie où il participe aux massacres des arméniens. Selon un document de l'Etat Major français, il ne fait pas partie de la Troisième armée provenant de Salonique, son nom figure seulement dix jours après sur la liste d'un régiment.

Dans son livre, le Général Sherrill, « De quels ouvrages historiques disposait la nouvelle République turque pour enseigner à sa jeunesse la véritable histoire de la race ancienne? Comment les ouvrages occidentaux sur l'histoire turque représentaient-ils ce glorieux passé? N'était-il pas toujours question du déclin et de la chute de l'Empire ottoman décadent? Décadence prouvée par les diminutions successives subies par l'autorité du sultan à Tripoli, en Égypte, Palestine, Syrie et Arabie. - Les historiens occidentaux secouaient tristement la tête en considérant le retrait définitif de la marée turque dont les hautes eaux avaient par deux fois atteint Vienne, puis s'étaient retirées, découvrant complètement les Balkans, si bien que l'Arche de la race avait échoué à Ankara, loin à l'intérieur des terres. Sans aucun doute, d'après le verdict de l'histoire, les Turcs étaient hors du jeu, leur temps était révolu, l'Empire ottoman, après avoir donné les plus belles espérances, avait prouvé qu'il était aussi incapable de se diriger lui-même que de gouverner les autres; et la race, devenue levantine, s'était corrompue au point de ne plus pouvoir se purifier et se régénérer elle-même.

Ces dires étaient-ils exacts? Sont-ils exacts aujourd'hui? L'histoire de toutes les nations prouve que le succès est un danger, car il attire dans le pays toutes sortes d'éléments indésirables qui comptent moins sur la force de leur race que sur leur égoïsme rusé. Ils s'assemblent tels des

vautours pour partager le butin des victoires, mais n'apporteront aucune aide pour gagner les batailles futures.

Lorsque, tel un aigle, le Gazi s'éleva au-dessus de la masse pour devenir le chef de ce peuple désarmé, il vit, des hauteurs où il s'était élevé, que la première chose nécessaire à la Turquie était une « **re_turquification** »; elle devait être purifiée de tous les autres métaux qui formaient l'amalgame ottoman afin de redevenir la fraternité turque victorieuse des grandes heures de son histoire centenaire. Plus tard, lorsque la Turquie serait redevenue réellement elle-même, il faudrait effectuer une véritable révolution dans le récit de son histoire afin d'inspirer les nouvelles générations turques par un compte rendu véridique des gloires passées, qui remplacerait cette histoire dénaturée qui reprochait aux Turcs des siècles de sottise ottomane. » L'ambassadeur des USA parle comme un admirateur fasciste du régime kémaliste.

Selon lui « L'armée britannique agit sagement en conservant les nobles traditions de chacun de ses régiments et en les rappelant par des anniversaires, des détails d'uniforme, de volumineux historiques. La France vous dira qu'il n'existe rien au-dessus de l'esprit de corps pour inspirer une armée. Tout ceci fut compris par le Gazi; c'est pour cette raison que tous ses efforts tendirent à réformer aussi l'histoire turque incorrecte et incomplète. Il demanda leur aide aux meilleurs esprits du pays et les pria de rédiger la vraie histoire de la race. Turque dès l'origine, à partir du moment où, quittant son lieu de naissance sur les hauts plateaux d'Asie centrale, elle se mit en marche vers l'endroit que lui avait fixé le destin sur les bords de la grande mer centrale. Il leur donna l'ordre d'ouvrir les fenêtres afin de permettre au monde entier de contempler les hauts faits d'une race qui avait si courageusement frayé son chemin depuis les hauteurs solitaires d'Asie jusqu'aux grandes routes fréquentées de la Méditerranée.

Ces historiens devaient montrer les traces profondes laissées par cette marche de la race, traces rendues évidentes par le fait que de nos jours celui qui parle turc est en mesure de se faire comprendre tout le long des chemins qui mènent de la Méditerranée aux hautes montagnes d'Altaï, et même à la frontière mongole. Cette nouvelle histoire a été écrite et la jeune Turquie peut maintenant réfuter le jugement de l'Occident sur cette noble race venant d'Orient. Bien mieux encore, un congrès d'historiens eut lieu à Ankara en juillet 1932; il obtint un grand succès; ce congrès établit un centre et une règle de recherches historiques qui ont pour toujours purifié l'atmosphère d'erreur de l'histoire turque, de même que la Révolution française avait balayé les tendances conservatrices de la France du dix-huitième siècle.

De toutes les révolutions du Gazi, aucune n'a eu autant d'importance pour le futur esprit de corps de la Turquie que celle-ci, la neuvième, qui a été dirigée contre le jugement erroné de l'histoire sur sa race.

Jamais, sur aucun sujet, le Ghazi n'est aussi à son aise que lorsqu'il explique les cartes ethnologiques et les documents illustrant la marche vers l'est des Turcs partant de leur lieu d'origine centre asiatique. Je n'ai jamais vu un homme aussi emporté par son sujet que l'après-midi où, dans sa bibliothèque, U me conduisait d'une carte à l'autre, ou me montrait, dans sa nombreuse collection de livres, la suite des faits et arguments confirmant sa confiance enthousiaste en la race turque. Cet après-midi reste gravé dans ma mémoire non seulement à cause du charme qu'un esprit tel que le sien exerce sur un homme désireux de s'instruire, mais aussi à cause de la superbe érudition patriotique de cet homme.

Permettez-moi de citer le souvenir que j e conserve de cette conversation

M. Kemal pan-turquiste et pan-islamiste dit par lui-même

« Notre race turque est ancienne et honorable. Originellement destinée à vivre sur les hauts plateaux de l'Altaï en Asie centrale, elle acquit de bonne heure les qualités de l'aigle vision lointaine, vol rapide, corps robuste. Essentiellement hostile à tout obstacle physique ou intellectuel, elle s'insurgea contre l'isolement de son pays natal en un lieu si élevé. Ces Turcs de la première heure s'aventurèrent hors de chez eux et progressèrent à la fois vers l'est et vers l'ouest. Parmi ces premiers raids de nos ancêtres aventureux, ceux qui nous intéressent le moins, nous Turcs d'aujourd'hui, sont les migrations connues celle qui par delà la grande Muraille de Chine pénétra au cœur même de cette civilisation jusque-là inviolée, ou celle qui s'étendit vers le nord-ouest jusqu'aux territoires scandinaves, ou celle qui, sous le commandement d'un grand Turc, appelé dans l'histoire Attila le Hun, parcourut l'Europe centrale, ou d'autres exploits similaires de nos ancêtres. Nous nous intéressons naturellement surtout au groupe qui, se dirigeant de l'est vers le Proche-Orient, créa les diverses et antiques civilisations, appelées au jour d'hui sumérienne, hittite, et d'autres encore de l'Asie Mineure préhistorique. La civilisation occidentale éleva contre les vagues successives de cet océan humain déferlant d'Asie un vaste rempart l'empire byzantin. La guerre s'engagea entre celui-ci et nos ancêtres turcs. Juste au moment où la victoire semblait nous appartenir, une autre vague — les Croisades — venant de l'ouest cette fois, déferla sur l'Asie Mineure et retarda de deux siècles (jusqu'en 1453) notre victoire finale, concrétisée par l'enlèvement de cette importante prise de guerre, symbole d'un vaste empire Constantinople.

« **Nous autres, Turcs**, avons toujours formé le tranchant du cimeterre de l'Orient; mais de nombreux éléments levantins se joignirent à nous, vainqueurs, et lentement se forma cet amalgame de peuples appelé Empire ottoman. Cet empire utilisa ses éléments turcs pour les lancer en deux grandes vagues en direction du nord-ouest sur l'Europe. Sous Soliman le Magnifique, nous atteignîmes les portes de Vienne après nous être emparés de tous les territoires intermédiaires, tout ce qu'on appelle les Balkans et au delà. Puis au Temps de Mehmed [V] vint notre deuxième grande marée qui remporta les mêmes succès guerriers et territoriaux. L'Empire ottoman, grâce à nous, Turcs combattants, devint un grand État; notre croyance religieuse, l'islam, fut la base d'une grande Église. Cet État et cette Église, réunis, formèrent une puissante institution à Constantinople. Mais les guerriers turcs durent s'incliner devant les intrigues de cour et la hiérarchie ecclésiastique entourant et contrôlant un gouvernement dont l'autorité s'étendait sur de nombreux éléments établis au loin, hors de nos frontières, en Europe, Asie Mineure et Afrique du Nord. C'est ce qui met la dernière touche à notre premier grand tableau. Il a été exécuté par les Turcs, mais à ce moment ces soldats, battus dans les intrigues de cour, furent relégués à l'arrière-plan.

« L'histoire suit son cours. L'Empire ottoman, grâce à son habileté dans les intrigues de palais plus qu'à la valeur des armes turques, se défend contre la civilisation occidentale en dressant l'une contre l'autre, les puissances qui lui étaient hostiles. Souvent cette politique des États étrangers était causée par le désir d'assurer Constantinople et les détroits à l'un ou à l'autre des pavillons occidentaux. On nous appelait l'homme malade d'Europe »; de nombreux prétendants à sa succession surgirent. Finalement éclata entre eux une Grande Guerre dans laquelle nous fûmes entraînés par suite des ambitions des puissances centrales sur le Proche-Orient, qui, par delà notre territoire recherchaient des avantages commerciaux en Asie centrale. (Voir le livre du Général Sherrill, *ibid.* p.170-176 ² La question qui se pose en quoi consiste l'idéologie du kémalisme « *négalionniste* » ? quels sont des héritiers ?

Sur l'idéologie du kémalisme « *négalionniste et des pratiques criminelles* »

Avec cette idéologie sous commandement l'armée impérialiste allemande (le Général Liman von Sanders) que les grecs ont été massacrés. Les massacres des Grecs organisés par les turcs et les allemands. Comme ceux des Arméniens avaient pour but l'extermination d'une race. Déjà, après les guerres balkaniques et avant la grande guerre les. Les déportations des grecs de Thrace avaient commencé. Sous prétexte de trouver un refuge pour les Turcs, chassés de l'Europe par les guerres balkaniques et d'assurer la sécurité de la côte d'Asie, en face des îles de Chios et de Mételin, 250.000 Grecs furent expulsés et obligés d'aller chercher asile en Grèce après avoir abandonné tout ce qu'ils possédaient. Ces persécutions continuèrent sans interruption jusqu'au

commencement de la guerre européenne. Plus tard, ce furent les persécutions les plus barbares que le monde ait jamais connues. Selon le rapport envoyé à M. Georges Clemenceau, Président de la Conférence de la Paix en date du 20-03-1919, Doroteos, Métropolitain de Brousse, Dr Pappa, Membre du Conseil national «Les crimes que la délégation hellénique dénonce la charges des turcs et des allemands ont eu comme mobile général d'extermination d'élément grec de Thrace et d'Asie Mineure.(...) Le chef de la mission militaire allemande en Turquie le Général Liman von Sanders,(commandant de M.Kémal envoyé par Enver en Syrie où il a commis des crimes contre les arméniens) donna signal de persécutions anti-helléniques, plus de 400.000 grecs de Thrace et de la cote occidentale d'Asie Mineure sont ainsi obligés de quitter le territoire et chercher un refuge en Grèce » Selon le rapport dans la ville d'Angora et de Konia 171.413 grecs habitaient dont 13.716 élèves des deux sexes et dans le Pont Auxin, les statistiques officielles donnent pour cette région 403.259 grecs. Les statistiques scolaires donnent 43.581 élèves correspondent à 544.762 grecs. Il y habite en plus 78.450 Arméniens et 836.391 Musulmans. A ces grecs, il est juste d'ajouter les 250.000 habitants du Pont qui ont été obligés de s'expatrier pendant les trente dernières années et de se réfugier en Caucasic ou dans la Russie Méridionale. Rien que dans le diocèse d'Amasia 90.000 Grecs ont été chassés dont les deux tiers au moins ont péri.»(p.5) Le rapport ajoute que dans le groupe occidentale y compris Constantinople selon « les statistiques officielles accusent 2.111.075 grecs et 304.292 Arméniens c'est-à-dire 2.415.367 Chrétiens qui demandent leur union à la Grèce contre 2.402.400 Musulmans. Il existe de plus dans ces régions 231.875 Israélites et étrangers. Les statistiques basés sur l'évaluation du nombre des élèves font montrer ce chiffre à 2.327.739 Grecs , qui ajoutés aux Arméniens , forment un total de 2.632.031 contre 2.402.400 musulmans qui ne sont pas des turcs, mais il ya surtout à Constantinople et dans les grandes villes de Persans , d'Albanais, d'Arabes de Tcherkesse, de Bosniaques »

Mgr Dorothéos et le Dr Pappa ajoutent que « pendant des siècles nous avons été massacrés, chassés, traqués.(..).Depuis 1913, 820.000 Grecs ont été chassés de leurs foyers et de ceux –là 400.000 sont morts lamentablement sur les montagnes et dans les plaines de l'Asie Mineure, 483.450 déportés à l'intérieur de l'Anatolie » p.10-13).

Par conséquence, les déclarations d'Orhan Pamuk, ne sont que la justification de la politique du négationnisme, mêmes ces romans ne traduisent pas la vérité des Israélites de Constantinople et d'Anatolie nous y viendrons dans une autre étude sur le prix Nobel.

Le néologisme « *négationnisme* » a été créé par l'historien Henry Rousse en 1987. Son utilité est de désigner correctement la démarche de falsification historique comme celle d'historiens qui peuvent se qualifier eux-mêmes de révisionnistes. Il entend ainsi marquer la différence entre ce qu'il estime soulever avant tout d'une idéologie servie par la négation malhonnête de la réalité des faits, et le révisionnisme historique, aspect normal de l'activité scientifique exercée par les historiens lorsqu'ils réexaminent une interprétation antérieure des faits. Il s'agit donc principalement de dénoncer les méthodes employées par les négationnistes ; contrevérités, falsifications, discrédit jeté sur les témoins, et sur les descendants des rescapés du génocide.

Les caractéristiques principales des thèses négationnistes en direction du génocide des Arméniens sont ;

- **de nier la réalité du génocide,**

- de réduire artificiellement la période des massacres afin de réduire le nombre de victimes, nous pourrions préciser toutefois que durant les massacres sur la période 1909 à 1923 (deuxième phase du génocide) près de 1.530.000 individus ont été sauvagement assassinés.

- De ne pas préciser le lieu, afin d'éviter toute corrélation entre le peuple arménien et un quelconque territoire dont il est autochtone. Caractéristique fondamentale puisque le mobile, la nature principale du crime a été d'anéantir définitivement la population arménienne de son lieu de vie plurimillénaire.

- De prétendre qu'il n'existait aucun plan concerté dans le but d'organiser ces massacres. Les faits sont têtus et démontrent le contraire, les massacres ayant eu lieu sur une période de plusieurs années, à partir du moment où les Arméniens d'Arménie occidentale ont obtenu dans le cadre du Traité de San Stefano puis du Traité de Berlin [art. 61] des droits civils et politiques.
- Droits confirmés par le Traité de Sèvres, ce qui a produit un effet dévastateur au sein des populations arméniennes par une poursuite des massacres organisés par les Kémalistes afin d'empêcher toutes actions de reconnaissance de l'Etat arménien par la Société des Nations, jusqu'au Traité de Lausanne en 1923.
- Les négationnistes affirment la non-existence d'un ordre concernant un plan d'extermination des Arméniens, qu'il n'y avait ni organisation, ni budget pour mener un tel ordre qu'il n'y avait pas de déportations organisées des Populations arméniennes dans les déserts de Mésopotamie, mais une volonté de déplacer les populations afin de les protéger des conflits de l'époque [réduisant à 300.000 le nombre des victimes massacrées par les Jeunes-turcs en 1915). (art.212-1, 212-2 et 212-3, des codes pénaux français.)
- Sauf que les chiffres évaluant :
 - Les massacres du Sassoon et de Zeytoun de 1894 à 1896 à 300.000 victimes.
 - Les massacres d'Adana de 1909 à 30.000 victimes.
 - Les massacres de 1915 à 1923 à 1.500.000 victimes, sont des chiffres provenant entre autres des témoignages des autorités françaises, anglaises, allemandes, américaines de l'époque sans oublier les autorités turques.

La vérité historique du génocide

On est là dans le domaine de l'information purement et simplement fautive, par exemple de réduire à une seule année **1915**, les massacres qui ont eut lieu de 1894 à 1923, qui a pour conséquence une réduction du nombre des victimes, des responsabilités des gouvernements successifs d'occupation turque et la non intervention des puissances étrangères, afin de contrer un plan d'extermination, une solution finale à l'existence des Arméniens sur leurs terres ancestrales.

Mensonge ; prétendant que les Arméniens n'avaient aucune existence collective alors que plusieurs Traités font état du contraire jusqu'au Traité de Sèvres qui confirme l'existence d'une Arménie occidentale de fait, dont les frontières font l'objet d'un mandat de la présidence des Etats-Unis, W. Wilson, le 11 mai 1920.

Mensonge ; en voulant faire croire que les Arméniens étaient et sont qu'une minorité au sein d'un Empire puis d'un Etat criminel, une population de seconde classe, des « giavours » infidèles.

Mensonge ; en voulant nous faire croire que le principe du droit à l'autodétermination des Arméniens d'Arménie occidentale n'est pas applicable pour les descendants des rescapés du génocide qui, au même titre que les autres peuples ont les mêmes droits et en particulier comme membres de la race humaine peuvent bénéficier de l'application de la Charte Universelle des Droits de l'Homme, de la Charte des Nations Unies et des pactes internationaux.

Mensonge; prétendant que l'Arménie occidentale serait l'Anatolie et que les Arméniens seraient « établis » en « *Turquie de l'Est* ». [Résolution du Parlement Européen de 1987]

Les témoignages étant accablants sur la réalité des faits, il se trouve que la méthode consiste davantage à diminuer les faits [date, nombre de victimes...], ou à nier l'existence même des

Arméniens en Arménie occidentale, permettant donc de nier le génocide, plutôt que de chercher à démontrer une tromperie quelconque.

Le discrédit et la discrimination en direction des revendications des droits civils et politiques des Arméniens d'Arménie occidentale sont des démarches récentes. [Sous couvert de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, provocation à la discrimination, la haine ou la violence raciale, la diffamation raciale, l'injure raciale publique, dans tous les cas l'appartenance de la victime à un groupe racial est une circonstance aggravante de l'infraction au sein du code pénal français.]

Nous pouvons prendre comme exemple récent [Décembre 2005], la destruction complète de cimetière médiéval arménien de Djughha au Nakhitchevan dénoncé par une résolution du Parlement Européen qui consiste à effacer toutes traces existentielles et culturelles des Arméniens de leur lieu de vie. [Atteinte au respect dû aux morts art. 225-18 du code pénal français]

Le gouvernement Turc, surtout depuis sa volonté de rejoindre l'Union Européenne, prétend que ses archives sont à disposition des historiens afin de vérifier réellement si les massacres des Arméniens en 1915 correspondent à un plan d'extermination organisé ou à une série de massacres dans un contexte de guerre, voulant ainsi éviter toute distinction au génocide.

« Non contente de nier la réalité de ce génocide, Angora (Ankara) justifie sa position en précisant qu'il ne peut y avoir de génocide contre un peuple qui n'existe pas, effaçant ainsi le crime et son objet, pour atteindre pleinement l'objectif génocidaire : ce peuple ne doit plus exister... ce peuple n'existe pas... ce peuple n'a jamais existé. Le révisionnisme achève le crime ; il en constitue la seconde phase en effaçant un groupe ethnique de l'histoire de l'humanité. » (Arménag Aprahamian, rapport n°1 sur le négationnisme du Génocide des Arméniens en Arménie occidentale).

En effet, la majorité des Arméniens se trouvaient dans l'Empire ottoman, essentiellement dans les sept provinces orientales de l'empire [Wan, Bîls, Erzîrom, Dîyarbekir, Kharpout, Sêwaz, Trébizonde] et en Cilicie. En dehors des régions historiquement arméniennes, existaient aussi d'importantes communautés dispersées sur tout le territoire, en particulier à Constantinople, où le patriarche était le représentant de la nation devant les autorités.

Avant le début du processus d'extermination [1894], il y avait sur le territoire de la Turquie actuelle trois millions d'Arméniens et autant de Turcs ; l'autre moitié était composée d'une véritable mosaïque de peuples (Kurdes, Grecs, arrêti, Lazes, Tcherkesses, etc.)

En 1914, les Arméniens n'étaient plus que 2.250.000 [suite aux massacres, conversions forcées à l'islam et à l'exil]. Dans l'Empire ottoman, les Arméniens subissaient une discrimination officielle. Ils étaient considérés comme des citoyens de seconde catégorie qui devaient payer plus d'impôts. Ils n'avaient pas le droit de porter des armes [contrairement aux musulmans], ne pouvaient pas témoigner devant les tribunaux. Dans leur grande majorité, les Arméniens étaient des paysans pauvres qui devaient en plus subir les violences des nomades kurdes armés venant régulièrement les rançonner.

Avec la décadence de l'empire au XIX^e siècle, la situation des Arméniens ne fit qu'empirer; parallèlement, les peuples dominés s'émancipaient au fur et à mesure. La déclaration d'indépendance de la Grèce en 1821 marqua le début du démembrement de l'Empire ottoman.

On peut situer le début de l'émergence de la Question arménienne à la guerre russo-turque de 1877-1878. Après la défaite de la Turquie, le traité de San Stefano, signé en mars 1878, accordait l'indépendance à la Serbie, au Monténégro, à la Roumanie et l'autonomie à la Bulgarie.

En 1879, le Grand Vizir déclare : « *Aujourd'hui, même l'intérêt de l'Angleterre exige que notre pays soit à l'abri de toute intervention étrangère et que tout prétexte à cette intervention soit éliminé. Nous, Turcs et Anglais, non seulement nous méconnaissions le mot Arménie, mais encore nous briserons la mâchoire de ceux qui prononceront ce nom. Aussi, pour assurer l'avenir, dans ce but sacré, la raison d'État exige que tous les éléments suspects disparaissent.* »

Au printemps 1894, les habitants de Sassoon et sa région [à l'ouest du lac de Wan] s'insurgèrent contre les Kurdes venus les rançonner pour la énième fois. Le sultan Abdulhamid profita de cette occasion pour tester la réaction des puissances européennes. Il envoya sur Sassoon une véritable armada ; La 4e Armée Turquie et la 26e division commandée par Zeki pacha, forte de 12.000 hommes, ainsi que 40.000 Kurdes armés jusqu'aux dents, qui se livrèrent à une véritable boucherie qui dura plusieurs semaines. Les réactions des Européens, bien que parfois outragées, ne furent que verbales. C'est ce qu'attendait le sultan qui pouvait désormais mettre en application son plan d'extermination à grande échelle, à travers tout l'empire, dès l'année suivante.

Dès avril 1909 des massacres commencent en Cilicie, d'abord à Adana, puis dans le reste de la région. Les Jeunes Turcs se montrent les dignes héritiers du « *sultan rouge* ». Il ne manquera rien à leur panoplie des cruautés. Il y aura au total 30.000 morts. Certains attribuèrent les massacres de Cilicie à l'ancien régime du sultan, revenu un court moment au pouvoir, mais les vrais responsables étaient bien les Jeunes Turcs.

En 1913, les trois dirigeants de l'Ittihat, Talât, Enver et Djemal, établissent une dictature militaire. Le 29 octobre 1914, la Turquie s'allie à l'Allemagne et entre en guerre contre les Alliés. Le champ est désormais libre. Dès janvier 1915, on désarme les 250.000 soldats arméniens de l'armée ottomane pour les affecter dans des « *bataillons de travail* ».

À l'aube du 24 avril, qui deviendra la date commémorative, le coup d'envoi du génocide est donné par l'arrestation à Constantinople de 650 intellectuels et notables arméniens. Dans les jours suivants, ils seront en tout 2.000, dans la capitale, à être arrêtés, déportés et assassinés. Dans tout l'Empire ottoman, c'est le même scénario : on arrête puis on assassine partout les élites arméniennes. Le peuple arménien est décapité.

Les soldats arméniens affectés dans les « *bataillons de travail* » seront assassinés par petits groupes, le plus souvent après avoir creusé eux-mêmes les « *tranchées* » qui leurs serviront de fosses communes. Le peuple arménien est non seulement décapité, mais il est dorénavant privé de ses défenseurs. Il ne reste plus aux dirigeants de l'Ittihat qu'à achever le génocide.

L'idée est nouvelle et terriblement efficace: c'est la déportation de toutes les populations civiles arméniennes vers les déserts de Syrie pour des prétendues raisons de sécurité. La destination réelle est la mort.

D'après l'ambassadeur des États-Unis à Constantinople de 1913 à 1916, Henri Morgenthau, ainsi que d'après certains historiens, les Turcs n'auraient jamais trouvé toute seule cette idée. Ce serait les Allemands qui auraient suggéré cette nouvelle méthode. D'ailleurs, pendant toute la guerre, la mission militaire allemande était omniprésente en Turquie, et il est vrai qu'un général allemand, Bronsart Von Schellendorf, avait (imprudemment) signé un ordre de déportation avec une recommandation spéciale de prendre des « *mesures rigoureuses* » à l'égard des Arméniens regroupés dans les « *bataillons de travail* ». Or « *déportation* » et « *mesures rigoureuses* » étaient des mots codés qui signifiaient la mort. Quant au commandant Wolffskeel, comte de Reichenberg, chef d'état-major du gouverneur de Syrie, il s'était distingué lors des massacres des populations de Moussa-Dagh et d'Urfa.

À la fin de 1915, à l'exception de Constantinople et Smyrne, toutes les populations civiles arméniennes de l'Empire ottoman avaient pris le chemin mortel de la déportation vers un point final : Deir ez-Zor en Syrie.

Les convois de déportation étaient formés par des regroupements de 1.000 à 3.000 personnes. Très rapidement, on sépare des convois les hommes de plus de 15 ans qui seront assassinés à l'arme blanche par des équipes de tueurs dans des lieux prévus à l'avance. Parfois les convois sont massacrés sur place, à la sortie des villages ou des villes, notamment dans les provinces orientales isolées. Les autres, escortés de gendarmes, suivront la longue marche de la mort vers le désert, à travers des chemins arides ou des sentiers de montagne, privés d'eau et de nourriture, rapidement déshumanisés par les sévices, les assassinats, les viols et les rapt de femmes et d'enfants perpétrés par les Kurdes et les Tcherkesses. Les survivants, arrivés à Deir ez-Zor, seront parqués dans des camps de concentration dans le désert et seront exterminés, par petits groupes, par les tueurs de l'Organisation spéciale et les Tchétchènes spécialement recrutés pour cette besogne. Beaucoup seront attachés ensemble et brûlés vifs.

À la fin de 1916, le bilan est celui d'un génocide parfait, les deux tiers des Arméniens (environ 1.500.000 personnes) de l'Empire ottoman sont exterminés. Tous les Arméniens des provinces (*vilayets*) orientales, soit 1.200.000 personnes, d'après les statistiques du patriarcat, disparaissent définitivement d'un territoire qui était le cœur de l'Arménie historique depuis des millénaires. Seuls survivent encore les Arméniens de Constantinople, de Smyrne, quelque 350.000 personnes qui ont réussi à se réfugier en Arménie russe, quelques poignées de combattants arméniens qui résistent et se cachent encore dans la montagne et des milliers de femmes, de jeunes filles et d'enfants récupérés par des Turcs, des Kurdes et des Arabes.

Il y eut tout de même de nombreux actes héroïques en certains endroits. Prévoyant ce qui allait être leur destin, les Arméniens refusèrent la déportation et résistèrent désespérément, avec des moyens dérisoires, à Chabin-Karahissar, Van, Chatakh, Moussa-Dagh, Urfa, Sassoon, Mouch, etc. Le plus célèbre de ces épisodes est celui des « *Quarante jours du Moussa-Dagh* », immortalisé par le roman de Franz Werfel ; sur cette montagne de la côte méditerranéenne, une population de 5.000 personnes (principalement des femmes et des enfants), dont 600 combattants, résistèrent plus de 40 jours au siège de l'Armée Turque. Les survivants (environ 4.000 personnes) furent sauvés par le vaisseau français *Jeanne d'Arc*.

L'Arménie occidentale était anéantie, mais les Turcs ne s'arrêtèrent pas là. Profitant de la retraite de l'armée russe consécutive à la révolution de 1917, la Turquie lança une offensive sur l'Arménie orientale (russe). Elle fut arrêtée au dernier moment par une fantastique mobilisation populaire le 24 mai 1918 à Sardarapat, près d'Erevan. Le 28 Mai, l'Arménie (ce qu'il en restait) proclamait son indépendance et devenait, après des siècles de dominations diverses, la première République d'Arménie.

La capitulation, le 30 Octobre 1918, de l'Empire ottoman, suscita de vastes espoirs chez les Arméniens survivants. Effectivement, au début, les Alliés vainqueurs semblaient tenir leurs promesses de rendre justice aux Arméniens. Le traité de Sèvres accordait l'existence d'un État arménien sur une bonne partie des provinces orientales de l'ex-Empire ottoman. En 1919, il y eut même un « *Nuremberg* » avec le « *Procès des Unionistes* » à Constantinople. Les principaux responsables du génocide s'étaient enfuis en Allemagne ; ils furent néanmoins condamnés à mort par contumace. Si ce procès resta sans suite, il a toutefois le mérite d'avoir existé et prouvé (si besoin était) la véracité du génocide, grâce entre autres à ses minutes et conclusions publiées dans le supplément judiciaire du « *Journal officiel* » ottoman.

Mais la Turquie vaincue ne fut jamais démobilisée. Bientôt, face au danger bolchevique et afin d'y faire face, les Alliés se montrèrent de plus en plus bienveillants envers la Turquie qui allait bientôt renaître de ses cendres.

À peine arrivé au pouvoir, Mustafa Kemal se donna comme priorité... la liquidation du reste de la présence arménienne en Turquie. Jouant astucieusement et parallèlement des appuis bolcheviques et franco-anglais selon la circonstance, il attaqua et écrasa dans un bain de sang (faisant 200 000 victimes) la République d'Arménie de septembre à décembre 1920, qui ne dut sa survie qu'à

l'intervention *in extremis* des troupes bolcheviques. Annulant le traité de Sèvres, Turcs et bolcheviques s'accordèrent sur les frontières d'une Arménie réduite au minimum. Une bonne partie de l'Arménie ex-russe (20.000 km²) était cédée à la Turquie ; le Karabagh et le Nakhitchevan aux Azéris.

À mille kilomètres de distance de la République d'Arménie, les Français avaient créé, en 1919, un foyer arménien en Cilicie, sur les bords de la Méditerranée, où 160.000 Arméniens rescapés du génocide, étaient retournés dans leur foyer. Malgré la présence des Français, les troupes de Kemal massacrèrent, en 1920, plus de 25.000 Arméniens à Aïntap, Marach, Zeïtoun, Hadjin et ailleurs. Finalement, la France abandonnait les Arméniens à leur sort en 1921 et bradait la Cilicie aux Turcs, ce qui provoqua l'exode de tous les Arméniens de Cilicie vers la Syrie et le Liban.

En 1922, à Smyrne, les Arméniens furent massacrés (en même temps que les Grecs) pour la dernière fois en Turquie. Il s'ensuivit une dernière et importante vague d'exode. Tous les Arméniens (survivants) revenus dans leurs foyers après l'armistice de 1918 furent systématiquement chassés.

Si le gros du travail du génocide avait été fait par Abdulhamid et les Jeunes-turcs, c'est bien Kemal Atatürk qui l'a parachevé en s'appropriant, en même temps, tous les biens nationaux et individuels des Arméniens. Depuis, tous les gouvernements successifs de la République Turquie, fondée sur les ruines de l'Arménie, ont toujours nié la culpabilité de la Turquie dans le génocide des Arméniens.

Pendant que Mustafa Kemal mettait Smyrne à feu et à sang, Mussolini envoyait des bateaux vers l'empire ottoman afin que les enfants arméniens y soient transportés jusqu'en Italie où il avait fait construire des foyers qui les accueilleraient.

La définition du génocide dans les textes internationaux

L'article 6 c) de la Charte du Tribunal militaire international dite Statut de Nuremberg, annexé à l'Accord de Londres du 8 août 1945, énumère les crimes contre l'humanité sans utiliser le terme de génocide: « *L'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux.* »

La qualification de ces crimes marque un progrès dans le droit pénal international. La notion de génocide est employée pour la première fois le 18 octobre 1945 dans un document de portée internationale, l'acte d'accusation contre les grands criminels de guerre allemands traduits devant le tribunal de Nuremberg. Il stipule que les inculpés « *... se livrèrent au génocide délibéré et systématique, c'est-à-dire à l'extermination de groupes raciaux et nationaux parmi la population civile de certains territoires occupés, afin de détruire des races ou classes déterminées de populations, et de groupes nationaux, raciaux ou religieux...* » Le terme est ensuite juridiquement défini par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1948 et ratifiée par la Turquie le 31 juillet 1951.

Selon cette Convention, le génocide est un acte « *Commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux.* »

Enumérés par l'article 2, ces actes peuvent être les suivants ; « *Meurtre de membres du groupe, atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe, soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle, mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe, transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.* »

La Convention précise aussi qu'il est indifférent que ces actes soient commis en temps de paix ou en temps de guerre. Elle oblige l'Etat sur le territoire duquel le génocide a été commis, à punir ses auteurs, "gouvernants, fonctionnaires ou particuliers" et l'Etat responsable, à réparer les préjudices qui en résultent.

Les actes constitutifs du génocide aboutissent toujours à l'anéantissement physique et biologique du groupe, ce qui constitue d'ailleurs l'essence de ce crime, quels que soient les moyens mis en oeuvre pour atteindre ce but. Visant non seulement à punir mais aussi à prévenir, l'article 3 déclare criminels aussi bien le génocide proprement dit que l'entente en vue de commettre le génocide, l'incitation directe et publique, la tentative pour le mettre en oeuvre et la complicité dans sa réalisation.

L'importance de ces incriminations et la volonté affichée de la communauté internationale de réprimer les crimes contre l'humanité et le génocide, aboutit à l'adoption par les Nations Unies, le 26 novembre 1968, de la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Cette Convention étend à tous les crimes de guerre et crimes contre l'humanité l'imprescriptibilité appliquée par l'acte d'accusation du Tribunal militaire de Nuremberg aux criminels de guerre nazis. Entrée en vigueur le 11 novembre 1970, elle renforce le caractère spécifique de ces crimes." *« Par génocide, nous voulons dire la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique (...) En général, le génocide ne veut pas dire nécessairement la destruction immédiate d'une nation. Il signifie plutôt un plan coordonné d'actions différentes qui tendent à détruire les fondations essentielles de la vie des groupes nationaux, dans le but de détruire ces groupes mêmes. »*

Selon, notre ami, Arménag APRAHAMIAN, membre du Conseil National Arménien, le terme négationnisme désigne dans sa signification première, la négation de la réalité du génocide pratiquée par les gouvernements successifs de l'Empire ottoman (vieux ottomans et jeunes turcs) durant la période 1894 à 1923 contre les Arméniens d'Arménie occidentale occupée. [Art.211-1 du code pénal français] Autrement dit,

«Le négationnisme consiste ainsi à prétendre, notamment par la négation de l'existence des Arméniens en Arménie occidentale, la volonté délibérée d'extermination des Arméniens par les gouvernements successifs d'occupation turque, ou la réalité de ces crimes relèverait de simple massacre dans un cadre de conflit armé. L'expression publique de ces propos n'est sanctionnée, ce jour, dans aucun pays. »

Pour, Arménag APRAHAMIAN *« L'Etat Turc »*, *nie non pas l'existence de la déportation des Arméniens, ni la mort d'une grande partie d'entre eux, mais l'utilisation du terme de génocide pour qualifier ces crimes commis par les gouvernements successifs de l'Empire ottoman, à l'encontre des populations arméniennes de 1894 à 1923, dont on estime que 1.830.000 individus ont été assassinés dans le cadre d'un plan d'extermination décidé par les gouvernements successifs turcs occupant l'Arménie occidentale.*

DE KRIKOR ZOHRAB, VARTKES A HRAND DINK

En ce qui concerne le rapport entre l'assassinat des députés arméniens et d'Hrand Dink, il me semble que « le rapport du pasteur Lepsius expose » cette vérité « dans les détails l'arrestation des députés arméniens Zohrab et Vartkès¹, Zohrab, député de Constantinople, était sans doute le plus célèbre homme politique arménien. Cet éminent juriste qui avait regagné la capitale au lendemain du rétablissement de la Constitution en 1908, était devenu le conseiller du gouvernement pour l'élaboration des projets de lois et il participait activement aux commissions du Parlement ottoman. Le 24 avril, tous les notables arméniens avaient été arrêtés : seuls Zohrab et Vartkès avaient été épargnés. Vartkès – pseudonyme de Hovhannès Seringulian, député d'Erzeroum – était un ami personnel de Talaat. Dirigeant du parti Dachnaksoutioun, il avait collaboré avec le Comité Union et Progrès dans la lutte clandestine contre l'absolutisme d'Abdul-Hamid. En 1909, lors de la contre-

révolution menée par le sultan, les dirigeants jeunes-turcs menacés d'arrestation s'étaient souvent cachés dans des maisons arméniennes. Vartkès avait recueilli Halil bey, président du Parlement en 1915 et plus tard ministre des Affaires étrangères du gouvernement Saïd Halim. Après le 24 avril, Zohrab et Vartkès allèrent trouver Talaat qui leur apprit la révolte de Van – pourtant invoquée comme prétexte d'une révolte générale des Arméniens – et leur dit qu'il ne pouvait pas s'opposer à la vague d'arrestation. Puis Vartkès eut un entretien avec le préfet de police, Bedri bey, qui lui conseilla de quitter au plus vite Constantinople. Les deux députés restèrent en rapport avec le gouvernement : ils s'efforçaient de récupérer l'argent saisi lors de la perquisition au local du journal *Azadamard* afin de venir en aide aux familles du personnel du journal. Le 12 mai, **Vartkès** alla voir Talaat chez lui. Celui-ci lui annonça son projet d'anéantissement des Arméniens : « Au jour de notre faiblesse, après la reprise d'Andrinople, vous nous avez sauté à la gorge et avez ouvert la question des réformes arméniennes. Voilà pourquoi nous profiterons de la situation favorable dans laquelle nous nous trouvons pour disperser tellement votre peuple que vous vous ôterez de la tête, pour cinquante ans, toute idée de réforme². » Vartkès répondit à cela: « Vous avez donc l'intention de poursuivre l'oeuvre d' Abdul-Hamid ? » Talaat répliqua: « Oui! » Le 21 mai, le député arménien se rendit dans les locaux de la police pour recevoir de Bedri bey l'argent confisqué à la rédaction d'*Azadamard*. En son absence, son domicile – où se trouvait sa femme malade – fut perquisitionné. Il fut arrêté peu après, ainsi que Zohrab. Le soir même, ils furent expédiés par chemin de fer sur Alep³. De là ils devaient être transférés à Diarbékir pour comparaître devant un Conseil de guerre. A Alep, le *vali* Djelal bey, ami personnel des deux députés, les fit installer dans un hôtel au lieu de les enfermer en prison et il autorisa des visites. Il intercédait en leur faveur auprès de Talaat, tandis que d'autres amis turcs des deux députés sollicitaient Djemal pacha. Tout le monde savait que, s'ils partaient pour Diarbékir, ils n'y parviendraient pas et seraient exécutés en route. Talaat ordonna à Djelal de venir à Constantinople. Le jour où le *vali* quittait Alep, Zohrab et Vartkès furent transférés à Ourfa dans une voiture à chevaux et enfermés dans la prison de la ville. Un soir, ils furent conduits au domicile de leur collègue, le député ottoman Mahmud Nedine. Le repas était à peine commencé que quatre policiers arrivèrent qui exigèrent d'emmener les deux hommes. Zohrab et Vartkès réalisèrent qu'ils allaient être tués et ils supplièrent en vain Mahmud Nedine d'intercéder en leur faveur. Ils prirent place dans une voiture. Dans un autre véhicule, montèrent l'évêque d'Ourfa, Monseigneur Ardavast Kalenderian, et deux notables arméniens. A une heure d'Ourfa, au lieu dit Kara Kepri, les deux voitures furent interceptées par un groupe de *tchéts*. Toutes les routes menant du nord vers les déserts étaient tenues par des bandes de *tchéts*. Le commandant tcherkesse, Ahmed, et le lieutenant Khalil se firent remettre les prisonniers. Ahmed fit le récit du meurtre des deux députés à l'écrivain Ahmed Refik (Altinay) : « J'ai fait éclater le cerveau de Vartkès avec mon pistolet Mauser, puis j'ai saisi Zohrab, je l'ai jeté à terre et je lui ai écrasé la tête avec une grosse pierre jusqu'à ce qu'il meure⁴. »

Lettre de condoléances de M. Jacques CHIRAC, Président de la République, à la suite de l'assassinat de M. Hrant Dink, journaliste turc. Le Président de la République Jacques Chirac a envoyé une lettre à Mme Rakel Dink en précisant que « Je n'ai pas de mots assez durs pour condamner cet acte abominable qui prive la Turquie d'une de ses voix les plus courageuses et les plus libres. Hrant Dink était de tous les combats pour la liberté et la défense des droits de l'Homme. Dans les colonnes du journal Agos qu'il avait créé il y a une dizaine d'années et sur toutes les tribunes, il s'était aussi fait l'avocat du devoir de mémoire et de la réconciliation turco arménienne. Il croyait dans ce dialogue, en sa nécessité et en son urgence. Permettez moi, dans ces circonstances particulièrement pénibles, de vous adresser à vous et à vos enfants, ainsi qu'à toute l'équipe du journal, mes condoléances les plus attristées. » Puis Madame Hélène Luc, Sénateur Communiste a fait la déclaration suivante : « Le monde vient d'apprendre avec indignation, l'assassinat du journaliste arménien Hrant DINK directeur du journal AGOS, il militait avec courage pour la reconnaissance du génocide des Arméniens. A ce titre il contribuait au rapprochement des peuples turcs et arméniens. Il avait été condamné à plusieurs mois de prison en 2005, en application de la loi dit 301 du code pénal turc, pour avoir clamé haut et fort cette vérité. Le refus du gouvernement turc de Mr. Erdogan de reconnaître le génocide, contribue à créer un climat de haine et de violence. Nul doute que l'acte qui vient d'être commis fera lever d'autres démocrates turcs dans la lutte pour la démocratie. Je veux une fois encore apporter ma solidarité à

la Communauté arménienne en France, en Turquie et dans le monde, qui continuent à être persécutée. Au nom de Marie Georges Buffet qui m'avait déléguée non seulement pour apporter notre soutien à la Communauté arménienne, mais pour affirmer, que plus que jamais, nous continuons ce combat. Après avoir mené une lutte sans merci jusqu'à l'adoption de cette loi imposée au Sénat dans la nuit du 6 au 7 novembre 2000, nous voulons faire voter notre proposition de loi pour sanctionner le négationnisme contre le génocide des Arméniens voté à l'Assemblée Nationale. Avec Serge Klarsfeld, Bernard Henri Lévy et d'autres à la Mutualité, j'ai affirmé que cette loi doit être ce que la loi Gayssot a été pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme. Et cela n'empêchera nullement les historiens de continuer plus que jamais leurs recherches sur ce génocide et qu'il fait tant de victimes. Je m'incline devant le courage de Hrant DINK. Le plus bel hommage que nous puissions lui rendre en cette année de l'Arménie en France, est d'amplifier notre lutte pour la reconnaissance de ce triste génocide. C'est pourquoi aussi je fais connaître cette démarche d'indignation à l'Ambassade de Turquie en France.» Le ministre des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, a exprimé vendredi sa « très grande émotion » après l'assassinat du journaliste turc d'origine arménienne Hrant Dink. Selon le Ministre, « M. Dink était un grand défenseur des droits de l'homme. C'était un homme de courage et d'une totale intégrité », a déclaré le chef de la diplomatie française, dans un communiqué.

« C'est ce courage qui lui a sans doute coûté la vie. Il jouissait d'une forte autorité morale en Turquie, mais aussi en Europe. Il était convaincu de l'importance du dialogue turc arménien », a déclaré le ministre, en rappelant qu'il avait rencontré M. Dink lors d'une visite en Turquie il y a un an.

M. Douste-Blazy exprime ses « très incères condoléances à la famille et aux proches de M. Dink, à la communauté arménienne de Turquie et au peuple turc dans son ensemble ». Il « salue la détermination des autorités turques à faire toute la lumière sur cet acte aussi lâche qu'odieux ».

Quant aux « Etats-Unis ont déploré l'assassinat du journaliste turc d'origine arménienne Hrant Dink, abattu vendredi à Istanbul et qui était devenu la cible des cercles nationalistes pour ses propos sur le génocide arménien.

"C'est vraiment un tragique événement", a déclaré à la presse le porte-parole adjoint du département d'Etat, Tom Casey, ajoutant que les autorités turques poursuivaient leur enquête sur le meurtre et son auteur non identifié.

Tom Casey a estimé que l'assassinat du journaliste "soulevait des inquiétudes" pour les Etats-Unis. "C'était une personne qui avait reçu des menaces en raison de ses écrits", a-t-il précisé. "Nous ne voulons jamais voir une situation dans laquelle les personnes sont intimidées ou souffrent de n'importe quel type de représailles pour avoir exprimé librement leurs points de vue", a-t-il dit.

Le journaliste de 53 ans avait fait l'objet de plusieurs poursuites judiciaires en Turquie en raison de ses propos sur les massacres d'Arméniens commis sous l'empire ottoman, qu'il a, à plusieurs reprises, qualifiés de génocide, une position qui lui valait l'hostilité des milieux nationalistes turcs.

Hrant Dink s'était par ailleurs opposé à l'idée de lier le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne à la reconnaissance par Ankara du "génocide arménien". Les autorités turques considèrent que les massacres d'Arméniens commis en 1915-1917 ne constituent pas un génocide.

Les Etats-Unis soutiennent fermement l'accession au sein de l'UE de la Turquie, un important allié.

Hrant Dink, plusieurs fois poursuivi par la justice turque et devenu la cible des milieux nationalistes, a été tué par balle vendredi par un inconnu à Istanbul. » Malgré la déclaration de la Maison Blanche, « a été tué par un inconnu » est une illusion totale de la politique du Pentagone et de la CIA qui ont soutenu par tous les moyens les criminels de Turquie. On se demande quelle

était l'approche de la Maison Blanche sur l'assassinat de nos camarades et le massacre des intellectuels et des écrivains au Kurdistan tués avec l'aide militaire des USA dont l'armée turque qui fait partie de l'OTAN nous demandons aux dirigeants de la Maison Blanche la place de leur responsabilité des ces crimes commis par l'Etat et l'Armée Turque au Kurdistan. A l'occasion de l'assassinat de Hrand DINK.

Les pratiques de l'Armée Turquie au Kurdistan et la liberté de presse

Comité International pour la Défense des Journalistes a annoncé le 3 Mai 1996 à New York à l'occasion de la Journée Mondiale pour la Liberté de la Presse les noms dix responsables politiques dans le monde hostiles à la presse: Mesut YILMAZ alors Premier Ministre turc figure en quatrième position et le commentaire concernant la Turquie mentionne que nulle part dans le monde autant de journalistes ne sont détenus prison. M. YILMAZ n'a rien fait pour améliorer la situation héritée de son précesseur Mme CILLER. Le comité pour la Protection des Journalistes détient les cuments relatifs à la situation des 51 journalistes emprisonnés du fait de leur profession, chiffres en date de fin 1995. Nombreux sont ceux qui ont été arrêtés à use de leur sympathie pour la cause kurde. Les paragraphes n°7 et 8 de la Loi Anti-terreur ainsi que l'article n°312 du Code Pénal Turc empêchent tout travail critique en matière mouvements séparatistes, de stratégies de l'armée en matière de guerre face «aux ennemis internes» de radicalisme islamiste et les principaux sujets de la vie politique.

La censure qui a retrouvé un essor formidable avec le Coup d'Etat du 12 Septembre 980, s'est exercée avec différentes procédures sur les organes de presse comme Yeni Ülke (Nouveau Pays), Özgür Ülke(Pays Libre), Yeni Politika (Nouvelle Politique) et les revues socialistes. Les attaques ont atteint leur apogée en 1994. Entre 1992 et 1995, 25 journalistes et de nombreux distributeurs de journaux ont été assassinés en Turquie. 4113 organes de presse ont été soumis aux saisies, 67 journaux furent interdits de manière définitive. En 1995, 40 journalistes ont été pris en garde-à-vue tandis que 22 furent arrêtés, 13 journaux ou revues mensuelles ont été interdits. D'autre part, toujours en 1995, 15 journaux ou revues virent leurs bureaux perquisitionnés par la Police.

La Turquie est un véritable enfer pour la presse d'opposition. La Section d'Ankara du Syndicat des Journalistes de Turquie a déclaré qu'en 1996, 4 journalistes avaient été assassinés, 8 journalistes avaient été attaqués par armes et 6 organes de presse avait subi des rafales de balles. De plus, 88 journalistes avaient été battus et un reporter avait reçu de sérieux menaces te forçant à quitter la ville où il résidait. Le Syndicat des Journalistes de Turquie a de même précisé que 243 journalistes avaient été pris en garde-à-vue et que 97 journalistes et écrivains étaient us dans les différentes prisons de Turquie.

Commission des Droits de la Presse fondée par la Section d'Ankara du SJT sente des données chiffrées sur "les Attaques et les Menaces" subies par les journalistes en 1996: 8 journalistes attaqués par armes, 6 organes de presse sous les ailes de balles, 88 journalistes battus, 1 journaliste menacé, et forcé à quitter la ville. Dans ce rapport, le nombre de journalistes battus ou attaqués au cours des "nuits de prières" reste indéterminé. (Nuits organisées par le parti d'idéologie islamique).

243 personnes parmi lesquelles figurent des journalistes, des chauffeurs ou distributeurs de journaux ont été pris en garde-à-vue et arrêtés. La police a réalisé 73 opérations de perquisitions dans les locaux des journaux ou de revues. Les tiers ont attaqué à six reprises les bureaux des organes de presse. Selon le rapport de la commission, au cours de l'année 1996, 121 journaux, mensuels ainsi que 30 livres t été saisis et 1 a distribution de 26 organes de presse interdite. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a pris 38 décision d'interdiction à l'encontre des chaînes télévision et de radios, tandis que le Conseil Supérieur des Radios a procédé de me manière à au sujet de 20 radios. 115 avis d'avertissements sont également

parvenus aux différentes chaînes de télévision. A la date du 31 Décembre 1996, le nombre de détenus parmi les écrivains, journalistes aux éditeurs s'élève à 97:

Une tradition admirée par l'opposition et résistance

Après avoir évoqué ces points, on peut se poser la question suivante; "Qu'est-ce qu'un journal? Qu'est-ce qu'un journaliste?" La réponse est claire: Hafiz Akdemir... Yahya Orhan... Hüseyin Deniz... Musa Anter... Cemal Kılıç... Orhan Karaagar... Adnan Işık... Nazim Babaoğlu... Metin Göktepe... Et les journaux qui malgré les perquisitions, les attentats, les bombes, les garde-à-vue, la torture, les milliers de menaces, les interdictions, les centaines de procès, les décisions de suspension pendant des mois, les peines de prison, les amendes de plusieurs milliards de livres, ont continué leur combat...

Il ne s'agit pas de journaux parlant de crimes, de suicides, flatteurs selon les circonstances, ou publiant des photos de femmes nues en abondance, des paparazzi, es résultats de matchs détaillés, mais des journaux d'opposition. Parce que ces journaux et leurs journalistes ont su tenir leurs âmes et leurs pensées loin de tout calcul d'intérêt, de préjugés, et ont payé un lourd tribut pour leur courage... Parce que les journaux d'opposition ne sont pas seulement des liasses de papiers remplis d'écritures, d'informations et prêtes à être vendues...

VII. 1°) Özgür Gündem (Actalite Libre) ; Ce journal qui est entré dans le monde de la presse le 30 Mai 1992, a vu dès sa première semaine un de ses journalistes, envoyé spécial à Diyarbakir, Hafiz Akdemir assassiné par des balles. Puis les attaques n'ont cessé de se suivre. Le 14 Avril 1994, journal a été interdit par décision du Tribunal de Sûreté de l'Etat (DGM) d'Istanbul. 16 personnes parmi les écrivains, journalistes, et distributeurs de ce journal ont été tués reporter Nazim Babaoğlu sont "portés disparus".

2°) Özgür Ülke (Pays Libre) ; Le pays Libre est né le 28 Avril 1994. Parmi les 247 numéros publiés, 220 ont été redits. Les décisions judiciaires prises à l'encontre de ce journal se justifiaient par le tenu "séparatiste" des articles, les « déclarations d'organisations illégales publiées ce journal et les tentatives de refroidissement des relations entre le peuple et l'armée » 7 directeurs de la Rédaction ont été arrêtés à cause des différents procès engagés contre ce quotidien. Les autorités ont également tenté de perturber directement la distribution des numéros. Les bâtiments du journal (Istanbul-Kadirga; bureau central à Cagaloglu-IST. et le bureau d'Ankara) ont été détruits par attentats à la bombe dans la nuit du 3 au 4 Décembre 1996. Une personne, YErşin Yilmaz, travaillant à la distribution du journal a perdu la vie tandis que 21 personnes présentaient des blessures de gravité variable. Mais l'attentat perpétré contre les locaux du journal n'a pu empêcher la suite de ses parutions.

Le 19 Décembre 1994, le journal publiait en première page: "L'ordre de l'attentat venait de CILLER!". Dans cet article, on évoquait une lettre écrite par Ciller et destinée aux Ministères des Affaires Etrangères, au Ministère de l'Intérieur, au Ministère de la Justice, au Secrétariat Général de l'Etat-major, au Département Militaire du Premier Ministre avec la mention "confidentielle". Il était écrit: " A commencer par Özgür Ülke, les activités des organes de presse aux publications susceptibles de soutenir les organisations séparatrices et destructrices commencent à devenir des attaques portées entre les valeurs morales et -BEKASI- de l'Etat." Dans les lignes suivantes, est alignée la "nécessité de trouver les moyens efficaces de combat afin de supprimer ce menace et de procéder dans les plus brefs délais à l'application des procédures nécessaires." Le fait que cette lettre comporte la date du 30 Novembre; date à laquelle est tenue une réunion du Conseil de Sécurité Nationale) et que l'attentat survienne plusieurs jours après celle-ci, montrait clairement les auteurs de cet attentat.

Un mois après l'attentat, dans la nuit du 7 Janvier 1995, les exemplaires des quotidiens sortant de l'imprimerie sont saisis. La procédure normale avec décision judiciaire et mandat n'est pas appliquée: Le procureur craignant un retard dans l'obtention de la décision judiciaire autorise la

saisie des exemplaires du quotidien. Cette décision paraîtra le lendemain de l'opération. Face à cette procédure, le quotidien ustraira les articles ayant motivé la saisie et fera paraître une deuxième édition. Analement le 2 Février 1995, le Tribunal de Sûreté d'Istanbul prend la décision interdiction du Pays Libre, "attendu que ce journal s'inscrit dans la continuité de Özgür Gündem (Actualité Libre)"

Yeni Politika (Nouvelle Politique) ; Le 13 Avril 1995, dès sa première publication, le journal YP comme s'il héritait de la décision de censure prononcée à l'encontre de Özgür Ülke (Pays Libre), se voyait confronté à la saisie des premiers numéros. Avant même sa parution, les locaux du journal avaient été perquisitionnés le 7 Avril par les membres du Commando de Lutte Anti-Terror. Ceux-ci, ayant procédé à un contrôle rigoureux des papiers d'identité du personnel ont pris en garde-à-vue 6 personnes travaillant au journal.

Le 2 Juin 1995 M. Salih Ekin, directeur d'information du quotidien a été pris en garde-à-vue suite à une perquisition du domicile d'un de ses proches à Bakirkoy. Détenu pendant deux jours par la Section de Lutte anti-terror (ce qui a été nié catégoriquement par les policiers), il a été libéré le troisième jour suite à l'intervention Vice Premier Ministre de l'époque M. H. ÇETİN et du Ministre des Droits de l'Homme Algan Hacaloğlu.

Le 30 Juin 1995, l'Etat Major donnait un briefing à la presse. Selon le 2ème responsable de l'Etat-major, Ahmet Çörekçi, le PKK avait remplacé le Pays Libre (Özgür Ülke), quotidien interdit cf. supra) par la Nouvelle Politique (Yeni Politika). Le 26 Juillet, les nouvelles méthodes de censure avaient été acceptés au cours de la réunion du Conseil de Sécurité Nationale (MGK) où on soulignait l'utilité d'un contrôle à la sortie de l'imprimerie des publications "séparatistes" et la nécessité de "serrer davantage les rennes" et d'étendre ce procédé à d'autres organes de presse.

Le journal YP a été censuré alors qu'il ne faisait que publier les mêmes informations celles publiées par les autres quotidiens, sans aucune modification. Pendant les trois mois, plusieurs des Journalistes travaillant pour la Nouvelle politique ont été pris en garde-à-vue. Le 16 Août, YP a été interdit puisqu'il s'inscrivait dans la continuité de Pays Libre (Özgür Ülke). Comme preuve de cette affirmation, on évoquait l'envoi des pièces nécessaires au suivi des procès des écrivains de Pays Libre par le fax de YP. Jusqu'au jour de sa fermeture, 117 des 126 numéros du quotidiens ont été censurés: Seulement 9 numéros purent parvenir sans embrouille aux lecteurs. Les juges, trouvant certains articles non-conformes à leurs propres convictions et trouvant "dangereux" de les faire parvenir aux lecteurs, ont préféré "couper" les passages gênants. Ces mêmes juges ont ainsi censuré 316 articles allant à l'encontre de "l'indivisible unité du pays", bien que ces articles, donnant la parole à plusieurs partis, étaient les fruits d'un travail de recherche et se basaient sur de nombreuses sources. Pendant cette période, 20 reportages, 1 caricature, 1 rapport, 2 biographies, 1 mémoire, 13 lettres de lecteurs, et 13 annonces ont également subi la colère des juges.

Les journalistes et distributeurs assassines ;

Les martyrs des quotidiens Yeni Ülke (Nouveau Pays), Özgür Gündem (Actualité Libre), Özgür Ülke (Pays Libre) et Yeni Politika (Nouvelle Politique) morts à l'exercice de leur profession sont les suivants ; 4/1° Reporters et écrivaines ; Cengiz Altun (24.2.1992-Y.Ü), Hafiz Âkdemir (08.06.1992-Ö.G), Yahya Orhan (31.07.1992-Ö.G), Burhan Karadeniz (05.08. 1992- Ö.G-blessé), Hüseyin Deniz (9.8.1992-Ö.G), Musa ANTER (20.9.1992-Ö.G), Kemal Kılıç (18.2.1993-Ö.G), Safyettin Tepe (29.08.1995-Y.P)

4/2° Est portes disparus ; Nazim Babaoglu (12.3.1994-Ö.G)

4/3° Distributeurs et autres travailleurs assassines ; Halil Adanır (brûlé avec sa voiture, 1.11.1992-Ö.G), Lokman Gündüz (31.12.1992-Ö.G), Burhan Karaagar (8.1.1993-Ö.G), Kemal Ekinci, Mehmet Pençe (16.12.1993-Ö.G), Tegmen Demir (5.6.1993-Ö.G), Haşim Yaşa (14.06.1993-Ö.G), Zülküf

Akkaya (28.09.1992-Ö.G), Adil Başkan (09.11.1993-Ö.G, Mehmet Sencer (3.12.1993-Ö.G), Hıdır Çelik (23.08.1994-Ö.U), Ersin Yıldız (mort par attentat de l'immeuble du journal le 03.12.1993-Ö.U)

La Mort Du Distributeur De Liberté

La famille de Yasa possédait un kiosque de vente de journaux dans le quartier d'Ofis de Diyarbakir. Toute la famille vendait des journaux. Cette famille avait le courage de vendre des maux dans un Kurdistan où chaque jour la dignité humaine est piétinée. Ils vendaient le journal « Ozgur Gundem » leur courage les a conduit à la mort. Tout d'abord la mère Hasim Yasa a été tuée 14 Juin 1993. Le Kiosque a été brûlé. Mais les enfants ont continué le même travail. Tout le poids de la famille se trouvait sur les épaules de deux garçons: Yalcin (13 ans) et Yahya (14 ans). 10 Octobre 1993 au matin, au moment où Yalcin et Yahya partaient à bicyclette pour le kiosque journaux, une pluie de balles s'est abattue sur eux à quelques centaines de mètres de leur maison. Le petit Yalcin est mort dans la rue et Yahya étant grièvement blessé, a été hospitalisé d'urgence par les voisins.

Des enfants morts ou restés handicapés à la suite des bombardements, des enfants ayant perdu leur bras ou leur jambe en sautant sur des mines, des enfants écrasés par des véhicules militaires blindés, des enfants fusillés par des militaires uniquement par "plaisir" de tuer, des enfants ayant perdu leur oeil avant l'âge d'un an, des enfants condamnés à vivre sans bras et sans jambe, des enfants utilisés comme moyen de pression, des enfants ayant perdu leur père, des enfants sans aucun avenir. Voilà l'aspect le plus terrifiant du paysage humain engendré par l'Etat turc au Kurdistan.

La presse libre ne peut se taire

L'Etat qui mentionnait en Avril 1997 la nécessité de "faire taire l'opposition" dans les rapports du Conseil de Sécurité Nationale et les correspondances du Ministère de l'Intérieur vient d'interdire notre journal en ce jour du 3 Mai 1997; alors même que nous fêtons la Journée Mondiale pour la Liberté de la Presse. Cette décision qui montre la face cachée de l'Etat a été prononcée par le Tribunal de Sûreté N°1 d'Istanbul. Le tribunal vient d'interdire nos publications pour une durée d'un mois en raison de l'article intitulé « Au lendemain de la Résistance » qui, selon le Tribunal, « provoquait le peuple à la haine en mettant en relief les différences régionales et raciales. »

La décision du Tribunal n'ayant pas été communiquée conformément à la procédure, celle-ci n'a pu faire l'objet d'un appel dans les délais prévus par la loi et donc se trouvait ainsi confirmée. La demande d'appel par vice de procédure a été refusée par le tribunal. L'Etat qui ne supportait pas les quotidiens cités supra a également choisi la voie de la censure à notre encontre. Le tribunal de Sûreté d'Istanbul a prononcé cette décision suite à l'article intitulé "Au lendemain de la résistance" paru dans notre numéro 242, écrit par Mihri BELLİ conformément à l'article n°312 du Code Pénal Turc. Alors que l'article porte la signature de son auteur, le tribunal a tenu pour responsable le directeur de la rédaction de l'époque Ali ZEREN qui fut condamné à ZO mois de prison sans sursis et aune amende de 700.000 livres arque conformément à l'article mentionné ci-dessus. De plus, le Tribunal évoquant le danger que ce chef d'accusation comporte vis-à-vis de la Sécurité Nationale, a condamné notre journal à un mois de suspension, conformément à l'article n°5680 du ode Pénal de la Presse (Supplément 2/ 1).

Le 11 Mars 1997, la décision prise à l'encontre de M. Ali Zeren a été communiquée à une autre adresse que celle figurant dans le dossier. (Supplément cf. article Demokrasi usulsuz kararlar kapatıldı... davalara pes pèse...) lors que M. Ali Zeren et son avocat n'étaient pas présents au procès, la décision prise ce jour-là a été communiqué au bureau de l'avocat Özcan KILIÇ, qui ne représentait plus notre journal dans l'affaire en cours. Après un délai de sept jours pendant les quels notre journal ainsi que son avocat Osman Ergin, ignoraient la décision du tribunal, le

Procureur Général a communiqué celle-ci par courrier daté du 30 Avril 1997 à la Section de Presse des forces de Sécurité.) (Hier, les policiers munis des deux correspondances nous ont informés de l'interdiction dont notre journal faisait l'objet.) Le 27 avril 1997, le Directeur de l'Information d'Ankara Temel DEMİNER a été pris en garde-à-vue.

La demande d'appel a été refusée :

Notre avocat a mentionné, dans la demande d'appel adressée au même tribunal, que la décision de celui-ci n'avait pas été communiqué à l'adresse de son cabinet d'Istanbul, inscrit de plus au Barreau d'Istanbul, mais à un autre avocat qui ne représentait pas le journal dans cette affaire. Nous avons ainsi souligné en produisant les pièces nécessaires l'erreur de procédure et que la confirmation de la décision par le tribunal allait à l'encontre des lois. Mais notre demande d'appel a été refusée par le Tribunal.

Le Tribunal de Sûreté a engagé 20 procès à l'encontre de notre responsable de l'information M. Ali ZEREN ainsi qu'à 21 procès contre Ecevit Keleş. En raison de différents articles et éditoriaux publiés par notre journal la Cour des Assises a procédé à l'ouverture de 80 procès. Suite à certains articles; les députés du CHP (Parti Populaire et Républicain) İsmet Atalay, Ali Toppuz, Esref Erdem, Binali Polat (hargé de la campagne électorale du CHP). Özer ÇİLLER et Cemal Sahin Gürçay ont entamé 6 procès avec demande de réparations financières à notre quotidien.

Perquisition, garde-à-vue et arrestations...

Pendant un an et demi, les perquisitions à l'encontre des locaux de notre journal ont abouti au garde-à-vue de nombreux amis et collègues du quotidien. 3 ont été arrêtés, et deux personnes ont été condamnées à des peines de prison. Notre reporter à Urfa. Faruk Kaynak a été pris en garde-à-vue le 20 Juin et détenu pendant six jours à la Section Politique d'Urfa. Nos bureaux d'Elazig ont été perquisitionnés le 28 Juin et 3 de nos reporters ont été pris en garde-à-vue. Après dix jours de détention, nos reporters ont été arrêtés le 5 juillet.

Nurcan Turgut et Abdullah Kaplan ont été condamnés à une peine de prison de 3 ans et 9 mois. Turgut se trouve actuellement détenue dans la Prison de Malatya. Kaplan fait l'objet d'une arrestation par défaut. Suite aux perquisitions dans les locaux de notre journal; nos outils de bureaux ont été saisis car considérés comme objets de "délict potentiel". Les policiers en civil qui ont arrivés dans le dépôt technique du Journal le 16 Novembre ont pris en garde-à-vue notre collègue et ami Hayrettin Celik. Après quatre jours de garde-à-vue, notre ami a été libéré.

Le 20 Novembre : une opération de police est organisée au domicile de notre journaliste Adil Harmancı, pris en garde-à-vue avec son épouse. Après 9 jours de détention et sa comparution devant le Tribunal le 29 Novembre, une décision d'arrestation est prononcée. Il fut alors envoyé à la Prison de Van. Il a été libéré et son procès se poursuit actuellement.

Le domicile de notre reporter à İzmir Derya Bektaş a été perquisitionné le 22 Novembre par des policiers en civil. Elle a été libérée peu après sa prise en garde-à-vue. Zülfikar Ali Aydın était allé à la Faculté des Lettres de l'Université d'Istanbul le 4 Décembre pour un reportage. Considéré comme "suspect", il a été pris en garde-à-vue et emmené à la Section Politique d'Eminönü où il est resté un jour avant d'être libéré.

Notre reporter torture....

Le 8 Mars., Journée Mondiale des Femmes, nos journalistes à Izmir Ferit Sever et Yüksel Aslan AYDIN ont été pris en garde-à-vue. Yüksel Aslan Aydın a été conduit au poste de police d'Aydın où il est déshabillé et torturé. Le Tribunal de Sûreté a engagé 20 procès à l'encontre de notre responsable de l'information M. Ali Zeren ainsi qu'à 21 procès contre Ecevit Keleş. En raison des différents articles parus dans le journal, 16 procès ont été [gagés par la 2ème Cour des Assises et

45 par un autre Tribunal (Asliye Ceza). 8 des procès des Assises se sont terminés par une décision de non-lieu de même que quatre s procès du Tribunal de Sûreté de l'Etat (DGM).

Suite à certains articles; les députés du CHP (Parti Populaire et Républicain) İsmet Talay, Ali Topuz, Eşref Erdem, Binali Polat (hargé de la campagne électorale u CHP), Özer Çiller et Cemal Şahin Gürçay ont entamé 6 procès avec demande réparations financières à notre quotidien.

Décision d'interdiction de publication de TSE

Selon l'alinéa 2 de l'article 312 du Code Pénal Turc et l'alinéa 2 de l'article n° 1, 'alinéa 1 et 2 de l'article n°6 de TMY? Notre journal a été interdit de publication pendant cinq mois et vingt-cinq Jours. Les décisions prononcées par le Tribunal de Sûreté de l'Etat sont en cours d'étude par la Cour de Cassation.

İstanbul ; Depuis six ans nous perpétuons la tradition de la presse libre par 'intermédiaire des journaux comme Halk Gerçeği (la Vérité du Peuple), Yeni Ülke (Nouveau Pays), Özgür Gündem (Actualité libre), Yeni Politika (Nouvelle Politique) et la Revue Özgür Yaşam (Vie libre). La Démocratie, qui a survécu plus longtemps par rapport aux autres journaux, a aussi reçu sa décision de suspension définitive.

Ülke a été bombardé

Le 28 Avril 1994, OU paraissait pour la première fois. Parmi les 247 numéros déjà publiés, 220 ont été saisis par les forces de police. Au moment de l'attentat, Ersin Yıldız qui travaillait à la distribution du Journal a perdu sa vie tandis que 21 personnes étaient blessées. Au lendemain de l'attentat, le journal annonçait: " Ce feu pourrait aussi vous brûler »

L'ordre de l'attentat venait de Mme. ÇİLLER

19 Décembre 1993, un article publié dans l'Actualité Libre était intitulé : « Çiller a ordonné l'attentat » Dans cet article on mentionnait la lettre envoyée par Çiller aux autorités compétentes pour faire cesser les activités du journal. Cette lettre était destinée aux Ministères des Affaires Etrangères, au Ministère de l'intérieur, au Ministère de la Justice, au Secrétariat Général de l'Etat-major, au Département Militaire du Premier Ministre avec la mention « confidentielle ». Il était écrit: A commencer par Özgür Ülke, tes activités des organes de presse aux publications susceptibles de soutenir les organisations séparatrices et destructrices commencent a devenir des attaques portées contre les valeurs morales et la pérennité de l'Etat. »

Dans les lignes suivantes, est soulignée la « nécessité de trouver les moyens efficaces de combat afin de supprimer ce menace et de procéder dans les plus brefs délais à l'application des procédures nécessaires. »

Le fait que cette lettre comporte la date du 30 Novembre; date à laquelle s'est tenue une réunion du Conseil de Sécurité Nationale) et que l'attentat survienne trois jours après celle-ci, montrait clairement les auteurs de cet attentat.

Un mois après l'attentat, dans la nuit du 7 janvier 1995, les exemplaires du quotidien sortant de l'Imprimerie sont saisis. Puis le 2 Février 1995, le tribunal d'Istanbul décidait de mettre fin aux activités du quotidien en évoquant les liens avec Özgür Gündem (Actualité Libre). Le Tribunal de Sûreté Générale d'Istanbul a prononcé une décision d'interdiction de parution pour le quotidien Demokrasi pendant un mois suite à un article qui provoquait la haine dans le peuple en mettant en avant les différences régionales et raciales. La Directrice Générale de la Rédaction du quotidien Gülten Kışanak, en soulignant la confirmation de la décision par vice de procédure, a rendu public le refus de leur demande d'appel.

Istanbul : Le quotidien Démocratie a été interdit alors que dans le monde on l'était la journée pour la Liberté de la Presse. Le Tribunal de Sûreté Générale d'Istanbul a prononcé une décision d'interdiction de parution pour le quotidien Demokrasi pendant un mois suite à un article qui " provoquait la haine dans le peuple en mettant en avant les différences régionales et cales".

Un groupe de personnalités parmi lesquelles figurait le député écologiste allemand Heidi LIPMANN, l'épouse du colonel assassiné à Mardin, Mme. Tomris Özden, le poète Sunay Akin, l'artiste Sühavi, Orhan Aydın et le personnel du journal, les syndicalistes, les représentants des partis politiques et d'associations d'intellectuels s'est réuni dans les locaux de l'Association des Journalistes de Turquie pour protester contre la décision d'interdiction du journal prononcé par DGM.

Les membres de l'Association des Droits de l'Homme qui au sein d'une campagne lancée en faveur de la "liberté d'opinion" ont fait signer une pétition en faveur de la libération du sociologue turc İsmail Beşikçi ont également donné une conférence de presse devant le Musée du Journalisme. Ensuite, portant dans leurs mains les exemplaires du quotidien Demokrasi, sont arrivés avec des applaudissements aux locaux de l'Association, au milieu des applaudissements, pour soutenir les personnes présentes.

La Directrice de la Rédaction qui. A fait une déclaration au nom du quotidien a souligné le fait que les ennemis de la démocratie n'avaient pu supporter le quotidien Demokrasi en ce jour même où le monde entier fêtait la Journée de la Presse Libre. Mme Kisanak a fait allusion à la décision de "faire taire l'opposition" figurant dans les rapports du Conseil de Sécurité Nationale et du Ministère des (Intérieur et a fait remarquer le respect de la Journée Mondiale pour la Liberté de la Presse dans le pays.

Elle a de plus attiré l'attention sur la vice de procédure dans la communication de la décision au quotidien (ainsi privé de son droit d'appel dans les sept jours suivant la dite décision) et sa confirmation: la demande d'appel mentionnant les vices de procédure a été refusée par le Tribunal.

En rappelant les décisions semblables prises à l'encontre des journaux représentant l'opposition tels I (Ö.G, Ö.U et Y.P, Mme.Kışanak) expliqué que les vagues de répression face à la presse d'opposition avaient connu des hauts et des bas en fonction des événements politiques. L'interdiction de leur journal à une telle époque n'était pas le fruit du hasard, Même Kisanak a conclu: "Ils doivent savoir que l'espérance de vie Qanas a été de quatre, cette fois elle peut être plus courte!"

Mme. Kışanak a ajouté que 61 procès avaient été entrepris à l'encontre du quotidien et directeurs de la rédaction, 45 procès à cause des articles et éditoriaux et que 12 procès s'étaient terminés par une décision de non-lieu. Quant au Vice-président de l'association des Droits de l'Homme Mme.Eren Keskin, il a affirmé que le quotidien démocratie était la vraie voix de l'opposition et que son interdiction n'avait rien de hasardeux. EREN KESKIN avait raison : « Plusieurs associations de défense des droits de l'Homme ont exprimé vendredi leur indignation après l'assassinat à Istanbul du journaliste turc d'origine arménienne Hrant Dink, et appelé les autorités turques à en "rechercher activement les commanditaires".

Dans un communiqué, ces associations dont la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et ses organisations affiliées en Turquie, et l'Association des droits de l'Homme en Turquie (IHD), "expriment leur profonde indignation devant le lâche assassinat de Hrant Dink".

"Nous condamnons avec extrême fermeté ce meurtre d'une personnalité qui était avant tout l'un des piliers de la défense des droits de l'Homme, un citoyen qui s'est engagé avec ardeur dans les combats récents menés par la Turquie pour rentrer dans l'Union européenne (UE)", disent les associations.

"Nous leur rappelons (aux autorités turques) que leurs propos et actes concernant les minorités peuvent conduire et inciter à ce type de tragédie", relèvent-elles, en exigeant "qu'elles recherchent activement les exécutants et les commanditaires de cet assassinat".

Hrand Dink, poursuivi à plusieurs reprises par la justice turque et devenu la cible des milieux nationalistes turcs pour ses propos sur le génocide arménien de 1915-1917, a été tué par balle vendredi par un inconnu à Istanbul.

Les autres associations signataires de ce texte sont : Human Rights foundation of Turkey (HRFT), la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT).

"C'est avec tristesse et consternation que j'ai appris l'assassinat à Istanbul du journaliste turc arménien Hrand Dink. Cet acte de violence insensée illustre la précarité de la liberté d'expression ; M. Dink, qui prônait la réconciliation entre Turcs et Arméniens par un retour lucide et courageux sur un passé tragique, avait reçu des menaces émanant d'éléments nationalistes extrémistes. Plus que jamais, la Turquie est invitée à prendre les mesures adéquates pour protéger de la violence et l'intimidation les journalistes et écrivains qui enrichissent le débat démocratique par des opinions divergentes. Le dialogue respectueux et le respect de la liberté d'opinion sont à la base de la construction européenne à laquelle la Turquie désire s'associer" selon le Ministre belge M.De Gucht.

Réaction de François ROCHEBLOINE, Président du Groupe d'Amitié France Arménie à l'Assemblée nationale, Député UDF de la Loire « Nous savions cet homme menacé parce qu'il avait osé exprimé ses convictions. Ce crime odieux doit nous faire réfléchir. Il démontre une fois encore que la violence est bien souvent le fruit de la haine. Et que dire quand celle-ci est tolérée, voire encouragée sinon propagée ? »

Selon le Communiqué de presse, La FRA Dachnaksoutioun, « appelle la communauté internationale à condamner de la manière la plus ferme qui soit le meurtre de Hrant Dink. Elle demande aux Institutions mondiales, et en particulier à l'Union Européenne, d'imposer à la Turquie la reconnaissance du génocide arménien, en l'intégrant comme une condition préalable absolue à son adhésion à l'Union Européenne, conformément à la résolution du 18 juin 1987. La FRA Dachnaksoutioun s'incline avec respect et fierté devant le journaliste Hrant Dink qui aura payé de sa vie le combat inlassable, courageux et exemplaire qu'il a mené en Turquie même, pour le triomphe de la vérité et de la justice. »

"C'est avec tristesse et consternation que j'ai appris l'assassinat à Istanbul du journaliste turc arménien Hrant Dink. Cet acte de violence insensée illustre la précarité de la liberté d'expression ; M.Dink, qui prônait la réconciliation entre Turcs et Arméniens par un retour lucide et courageux sur un passé tragique, avait reçu des menaces émanant d'éléments nationalistes extrémistes. Plus que jamais, la Turquie est invitée à prendre les mesures adéquates pour protéger de la violence et l'intimidation les journalistes et écrivains qui enrichissent le débat démocratique par des opinions divergentes. Le dialogue respectueux et le respect de la liberté d'opinion sont à la base de la construction européenne à laquelle la Turquie désire s'associer" selon le Ministre belge M.De Gucht.

L'organisation de défense des droits de l'Homme Amnesty International a souligné que cet homme "éminent (...) a été pris pour cible à cause de son travail en tant que journaliste qui défendait la liberté d'expression", a-t-elle indiqué vendredi dans un communiqué, saluant "un promoteur passionné de l'universalité des droits de l'Homme".

Amnesty a lancé un appel aux autorités turques "pour qu'elles condamnent toute forme d'intolérance, qu'elles défendent les droits des citoyens de la République turque et qu'elles enquêtent sur le meurtre de Hrant Dink de manière approfondie et impartiale, qu'elles rendent

publics les résultats de l'enquête et qu'elles traduisent les responsables devant la justice en vertu des standards internationaux en matière de procès équitable".

"En Turquie, il y a encore un certain nombre de lois draconiennes qui avalisent la suppression de la liberté d'expression", a relevé l'organisation. "Ces lois, conjuguées aux perpétuelles déclarations officielles des responsables du gouvernement, de l'Etat et de l'armée condamnant le débat critique et les opinions dissidentes, créent une atmosphère dans laquelle les agressions violentes peuvent se produire", a-t-elle ajouté.

Amnesty a rappelé que le journaliste avait été traduit à trois reprises devant la justice, accusé d'"insulte à l'identité turque". Il était devenu la cible des milieux nationalistes turcs pour ses propos sur le génocide arménien de 1915-1917.

"Lettre à mon bien-aimé", par Raket Dink.

"Je suis ici aujourd'hui pleine d'un immense chagrin et de dignité. Nous sommes tous ici aujourd'hui avec notre peine. Ce silence crée en nous un triste contentement

Aujourd'hui nous expédions la moitié de mon âme, mon bien-aimé, le père de mes enfants. Nous allons accomplir une marche sans aucun slogan, ni aucun manque de respect. Aujourd'hui nous allons lancer un immense son à travers notre silence. Quel que puisse être l'assassin, qu'il ait 17 ou 27 ans, je sais moi-même que lui aussi un jour a été un bébé. On ne peut rien accomplir sans se demander d'abord comment un assassin a été créé à partir d'un tel bébé.

C'est l'honnêteté de Hrand, sa transparence et son amour qui l'ont amené ici. On dit: "C'était un grand homme". Je vous demande "Est-ce qu'il est né grand ?". Non, lui aussi est né exactement comme nous. Il n'est pas descendu du ciel, lui aussi est venu de la terre, (comme nous). C'est ce qu'il a fait, le style qu'il a choisi, l'amour dans son cœur, qui l'a rendu grand. Il est devenu un grand homme parce qu'il pensait à de grandes choses et prononçait de grandes paroles.

Et vous aussi êtes grands, pour être venus ici aujourd'hui. Mais que cela ne suffise pas, ne vous contentez pas de cet acte seulement ! On ne peut pas accomplir un grand avenir avec de la haine, des offenses, et en considérant un sang supérieur à un autre. On ne peut s'élever que par le respect pour autrui.

Mon bien-aimé !

Tu es parti sans avoir l'âge de ton corps, sans avoir été malade, sans avoir pu passer assez de temps avec ceux que tu aimais. Nous aussi allons te rejoindre là-bas, mon bien-aimé, dans ce ciel sans pareil... Seul l'amour peut entrer dans ce domaine. Nous allons y vivre ensemble pour toujours avec un amour sincère. Un amour qui n'est jaloux de personne, un amour qui ne tue pas, qui ne rabaisse pas, qui ne contient pas de rancune; un amour qui pardonne, qui respecte ses frères; un amour trouvé dans le Messie...

Mon bien-aimé, quelle obscurité peut effacer tes paroles et tes actions ? Cela pourrait-il être la peur ? la vie ? l'injustice ? Les tentations du monde ? Ou la mort, mon bien-aimé ?

Moi aussi je t'ai écrit une lettre d'amour, mon bien-aimé ! Ce fut très dur d'écrire ces mots, mon bien-aimé !

Tu as été séparé de ceux que tu aimais, de tes enfants, de tes petits-enfants, de nous, de mes genoux, mais tu n'as pas été séparé de ton pays, mon bien-aimé" !



«Nous sommes tous Arméniens» et «nous sommes tous Hrant» : tel est le message lancé par plusieurs milliers de personnes, en turc et arménien, mardi à la mi-journée à Istanbul, lors des obsèques de Hrant Dink, «Nous disons un dernier au revoir à mon bien-aimé, le patriarche de notre famille et la moitié de mon corps», a dit Rakel Dink, en larmes.



Nous adressons à Rakel et à ses enfants ci-dessus, ainsi qu'à toute l'équipe du journal AGOS, au Peuple arménien, nos condoléances les plus attristées.

Dr Ali KILIC et EVIN CICEK

Paris, le 23-01-2007